

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 58

Séance tenue le 23 janvier 2003, à 19 h 30
Hôtel Le Dauphin
600, boulevard Saint-Joseph
Drummondville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 JANVIER 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DENIS PELLERIN.....	4
HUGUETTE ST-GERMAIN	13
LUC LAFORTUNE	22
NICOLE DUFRESNE	30
FABIENNE MARTINO, BENOIT GIRARD	37
REPRISE DE LA SÉANCE	52
ISABELLE BREUNE.....	54
JEAN-GUY VINCENT.....	60
RENÉ LEBLANC.....	74
STÉPHANE LEMOINE.....	85
DENIS BILODEAU.....	89

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette 37ième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je me présente, pour ceux qui ne me connaissent pas déjà, Louise Boucher, et je suis accompagnée de messieurs André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Alors, nous poursuivons la séance ajournée cet après-midi. Je commencerais peut-être la séance par un appel de documents ou de questions laissées en suspens. Après quoi, nous appellerons les citoyens qui sont déjà inscrits au registre.

20 Je vous rappelle que pour poser des questions, vous devez préalablement vous inscrire au registre et qu'à chaque fois que vous vous présentez devant nous, on vous autorise à poser deux questions. Nous vous demandons d'essayer d'aller le plus rapidement possible à votre question pour permettre le meilleur roulement possible et permettre au plus grand nombre possible de personnes de venir s'exprimer, de venir poser leurs questions, en fait. Parce que ce n'est pas le moment de s'exprimer, c'est le moment de poser des questions, mais ça s'en vient bientôt.

25 Comme je l'ai annoncé à Montréal, nous commencerons, le 3 mars prochain, la dernière partie de notre consultation publique, et cette partie est consacrée à l'audition de vos opinions et de vos préoccupations sur la question de la production porcine au Québec. Alors, derrière la salle, vous avez un feuillet d'information qui vous explique comment procéder et qui vous donne également un aperçu des villes que nous visiterons ainsi que des dates où nous nous y présenterons. Alors, je vous invite à le consulter, il y en a suffisamment pour chacun d'entre vous. Et, par ailleurs, pour ceux qui ont accès à Internet, on vous invite à prendre connaissance de ces informations sur le site Internet de la Commission.

30 Alors, sans plus tarder, je demanderais aux ministères et organismes s'ils ont des documents à déposer ou des questions laissées en suspens. Monsieur Sanfaçon.

35 M. DENIS SANFAÇON :

40 Merci, madame la présidente. Cet après-midi, on a eu un questionnement à savoir, est-ce qu'il y a eu diminution des surfaces consacrées à l'agriculture dans la région ici? On parlait de 1951 à 2001. Malheureusement, on n'a pas 1951, mais on a 1961.

Alors, si on regarde en 1961 et qu'on calcule cultures, pâturages, bon, etc.: 364 035 hectares; 2001: 271 057. Ça inclut les pâturages. Ce qui fait une différence de 92 978 hectares ou 25,5 % de moins en 2001 qu'en 1961.

45

LA PRÉSIDENTE :

En 40 ans, quoi. C'est beau. C'est tout, monsieur Sanfaçon?

50

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, madame la présidente.

55

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

60

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires! Alors, en réponse à la question sur le taux d'endettement utilisé dans les modèles d'assurance-stabilisation, alors je rappelle que les modèles et la cueillette d'informations est faite par un organisme externe à La Financière. Et, dans la production porcine, c'est le GREPA qui a le mandat de cueillir cette information-là.

65

On rappelle la taille des entreprises des modèles: 204 truies; porcs à l'engrais: 4 009 porcs produits par année. Et si on remet ça en lien avec la taille moyenne des ateliers à l'engraissement, qui est présentée par le ministère dans le cadre de ses portraits régionaux, donc on dit que l'atelier moyen d'engraissement est de 1 380 places-porcs en inventaire, alors que le modèle à l'ASRA est de 1 336, donc, il y a une certaine similitude de ce côté-là.

70

Pour revenir à l'information qui est fournie par le GREPA, pour 1999, on parlait d'un taux d'endettement de 75 % pour les ateliers finisseurs, donc les unités d'engraissement; et de 72 %, au niveau des structures de naisseurs, donc les porcs. Et ça est calculé sur la base du coût des actifs dépréciés et non à la valeur marchande. Et parmi les actifs, on retrouve ce qui est nécessaire à la production du porc, c'est-à-dire bâtiments, équipements, animaux.

75

80

Il n'y a pas de sol qui est ajouté, puisque dans les productions des céréales, à ce moment-là, c'est dans le bilan ou dans l'actif des modèles dans les céréales, à ce moment-là le sol se retrouve là. Il y a comme un cloisonnement dans la cueillette de données et la base de données. Et, en passant, les paramètres ont été convenus entre le ministère de l'Agriculture, La Financière agricole et la fédération spécialisée en cause; dans le cas présent, la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

85

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

90

J'avais un autre point, il y a eu des commentaires à l'effet de la situation financière des producteurs de porc. Un des indicateurs, c'est le taux d'arrérages, et j'ai cru bon d'informer la Commission de la situation actuelle.

95

Alors, La Financière agricole détient environ 60 % du financement de l'agriculture au Québec. Il y a d'autres acteurs, que ce soit les banques à charte ou les caisses populaires ou Financement agricole Canada. Alors, si on regarde un petit peu de données historiques, de façon générale, c'est environ 9 % des clients, qui sont en arrérages, sont des entreprises porcines, et c'est dans les proportions de notre en-cours.

100

Quand on regarde le nombre de prêts en production porcine versus les autres productions, ça demeure dans les mêmes proportions. Et c'est 13.2 % des montants. Si on prend la photo, au 31 mars dernier, 2002, alors on avait 9 % des producteurs de porcs: les clients en arrérages étaient des producteurs de porcs, ce qui représente 72 entreprises, pour 1.4 M\$, donc 16 %.

105

Maintenant, je peux vous donner la photo parce qu'à tous les mois, on fait le calcul. Alors, au 31 décembre dernier... à tous les trois mois, c'est-à-dire, on produit un état de situation. Alors, sur 809 clients qui étaient en arrérages à La Financière, il y en avait 125 en production porcine, ce qui représente 15.4 %, et pour un montant total de 2.4 M\$ sur 9 M\$, ce qui représente 26 %.

110

La dernière fois qu'on a connu un portrait similaire, c'était au 31 mars 99. Donc, on sortait de la crise du porc et ça s'est répercuté un petit peu jusqu'en 2000. Alors, au 31 mars 99, c'était: 22 % des clients en arrérages étaient des producteurs de porcs, pour 2.6 M\$, ce qui représentait 30 % des arrérages, et ça a été le seul pic qu'on a connu par rapport à ça.

115

Maintenant, pour faire face à ces situations-là, La Financière agricole a modifié aussi son calendrier d'avance. Parce qu'à l'ASRA, il y a un calendrier d'avance qui est prévu quand on anticipe que l'assurance-stabilisation va verser des sommes. Normalement, le calendrier en production porcine, c'est au mois d'octobre, au mois d'avril, et le final se passe au mois de juillet puisque l'année d'ASRA dans le porc est au 31 mars.

120

Et tenant compte de la situation de cette année, le conseil d'administration de La Financière a décidé d'étaler son calendrier et de devancer un paiement en septembre, faire une autre avance en décembre dernier, et il y en aura un autre de prévu en avril et avec le final pour juillet 2003.

125

Donc, dans le cadre de la situation particulière que les producteurs ont connue au cours de 2002, La Financière agricole a fait des ajustements à ses pratiques pour permettre d'améliorer les liquidités des entreprises. Et si on se fie un petit peu à ce qu'on a vécu suite à la crise de 98, les clients de La Financière ont toujours été accompagnés par notre personnel,

130

pour essayer de trouver les meilleures solutions pour leur permettre de poursuivre leurs activités en agriculture.

135

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Robitaille.

Monsieur Nadeau.

140

M. JEAN NADEAU :

Merci, madame la présidente. Je n'ai pas de document ou de réponse à apporter. Mais toutefois, j'aimerais, si vous me le permettez, faire un commentaire sur la question de la reprise forestière. Ce serait peut-être intéressant, pour avoir un portrait le plus précis possible de la situation à la lumière des chiffres fournis par monsieur Sanfaçon, de savoir aussi où sur le plan géographique dans la région s'est faite cette reprise forestière là. Ça permettrait, je pense, de bien compléter et de voir le phénomène dans sa globalité. Merci.

145

150

LA PRÉSIDENTE :

Je rappelle aussi qu'on a demandé au ministère des Ressources naturelles de nous faire le portrait de la situation du reboisement. Et aux dernières nouvelles, on nous a dit que nous devrions, au cours du début février, avoir des renseignements à cet effet. Il y a encore une conciliation interministérielle avant que des données soient fournies, mais on devrait avoir quelque chose vers la mi-février. Donc, on ne sera peut-être plus en audience publique à ce moment, mais le document, dès qu'on le recevra, sera déposé sur le site et dans les centres de consultation de la Commission.

155

160

Donc, maintenant, je vais appeler les citoyens inscrits au registre. Alors, il y a monsieur Denis Pellerin qui, hier soir, s'était inscrit. C'est à votre tour.

M. DENIS PELLERIN :

165

Bonsoir, tout le monde!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

170

M. DENIS PELLERIN :

Bonsoir, madame. Je m'appelle Denis Pellerin. J'habite au 266, Route 143 à Saint-Bonaventure. C'est la route principale qui mène direction Sorel. J'ai un commerce en diagonale avec une porcherie, environ à 300 pieds. Mon garage, la route, la porcherie. Les haies brise-vent, ces choses-là, on ne peut pas en mettre parce que c'est de l'asphalte, ça fait qu'on ne peut pas en installer.

175

Lors de la belle saison, quand je vais travailler, je dois fermer la porte de mon garage parce qu'il y a trop d'odeurs. La municipalité a fait installer un toit sur la fosse, modifier la ventilation, mais il y a encore le même problème: c'est les odeurs.

180

Sur Internet, j'ai trouvé des solutions. Je les ai proposées. La compagnie est venue le rencontrer. Ils ont fait des tests avec un produit, sans le nommer, qui est l'Enviropur. Ils ont fait un test. Ça a fonctionné. Mais le problème qui arrive là-dedans, c'est que ça coûte 1 \$ le porc produit pour l'utiliser. Ça fait que le propriétaire de la porcherie, pour faire plaisir à la municipalité et aux normes, a mis la toiture, a mis la ventilation. Il n'a plus de sous, là, pour mettre l'Enviropur, mais les odeurs sont encore là cependant.

185

Ça fait qu'est-ce qu'on fait avec ça? C'est ça que je veux savoir, si la Commission qui est ici, les gens qui sont là peuvent me trouver une solution pour le régler ce problème-là.

190

C'est sûr que c'est bon du *bacon* le dimanche puis manger du jambon. Je suis d'accord avec ça là. Puis je n'ai pas un mauvais rapport avec le producteur. Il est client chez nous aussi. Mais s'il n'y avait pas l'odeur ou si elle serait un peu moins. Les gens ruraux qui viennent chez nous vivent avec l'odeur, mais quand c'est un citoyen de la ville qui vient chez nous, lui, il trouve que ça sent fort.

195

Ça fait que quelle solution qu'on peut avoir ou qu'est-ce que vous pouvez me proposer pour régler ça. D'où ce qu'on parlait, hier, qu'il y avait la colère et de l'anxiété, là...

200

LA PRÉSIDENTE :

Ça finit par apparaître.

205

M. DENIS PELLERIN :

210 Bien, tu sais, à chaque matin quand tu t'en vas travailler, bon, j'arrive, j'ouvre la porte de ma voiture, le parfum de la campagne. Je suis capable de vivre avec ça. Mes grands-parents en ont une ferme, puis je comprends ça. Mais quand il y a 800 porcs en avant de chez vous, qu'à tous les matins c'est toujours la même affaire, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse? Puis lorsqu'ils épandent, bien, le rang, la route est là, ils épandent à 75 pieds de la porte de mon garage. Il a beau faire attention, mettre les rampes, mettre ci, mettre ça, veux, veux pas, ça sent.

215 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon, connaissez-vous ça, Enviropur?

220 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la présidente, il y a environ, au dernier recensement, 90 produits supposés avoir un effet bénéfique en regard des odeurs. Et, malheureusement, je ne les connais pas tous.

225 Par contre, dans le cadre des interventions des directions régionales et du plan d'accompagnement qu'on entreprend auprès des fermes, ce genre de problématique peut être examiné et il peut y avoir des propositions qui sont faites aux producteurs agricoles.

230 Alors, je ne sais pas si notre collègue de la Direction régionale pourrait élaborer ou si c'est suffisant?

LA PRÉSIDENTE :

235 Vous n'avez rien à rajouter, monsieur Couture?

M. LUC COUTURE :

240 Bien, dans les faits, comme Denis dit, au niveau du plan d'accompagnement, dès qu'on sera en opération dans les prochains mois, on pourra se préoccuper d'une demande semblable, aller voir et travailler avec la personne concernée, l'agriculteur concerné, pour voir sa situation évaluée et lui proposer des alternatives qui sont possibles.

LA PRÉSIDENTE :

245 Donc, on en est au cas par cas dans des situations comme celle-là.

M. LUC COUTURE :

250 Oui, madame la présidente. Dans le cas du plan d'accompagnement, c'est un plan d'accompagnement ferme par ferme. On fait un diagnostic de chacune des fermes et on essaie d'apporter les solutions pour régler les problématiques individuelles.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

255 Est-ce que je peux me permettre...

LA PRÉSIDENTE :

260 Oui, monsieur Dumais, je vous permets.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

265 Madame la présidente, si vous me permettez de poser une brève question à l'intervenant, c'est que l'installation de toiture est généralement préconisée comme moyen de réduire la quantité de liquide à gérer et de réduire d'une manière assez substantielle les odeurs.

270 Or, vous, ça a été implanté à côté de chez vous et vous ne semblez pas manifester que vous en avez tiré beaucoup de bénéfice. Est-ce que votre point de vue, c'est que ça sent moins mais ça sent trop encore, ou que ça sent autant qu'avant la toiture ait été installée?

M. DENIS PELLERIN :

275 La toiture a réglé une partie du problème. Quand la compagnie Groupe Némò est venue analyser ça, c'est que c'est la ventilation. Ils ont monté des cheminées de 19 ou 20 pieds de haut dans la porcherie. Si on étudie la loi de la ventilation, 1 pied par là, 10 pieds par là; 18 pieds par là, 180 pieds par là. Ça tombe drette chez nous.

280 C'est sûr que la toiture a réglé le problème pour la fosse. Mais la déjection des porcs dans la porcherie, il faut toujours bien que ça prenne les dalots puis que ça rentre dans la fosse, comme le gars m'a expliqué. Je le comprends. Mais les cheminées qui sont là, c'est pour faire plaisir aux normes, aux normes de ceux qui sont là. Ça fait que là, la municipalité, ils ne peuvent pas aller plus loin parce qu'il a suivi les normes. Il a mis le toit sur la fosse, il a installé une ventilation adéquate, selon la norme. Pas le résultat, la norme. C'est ça la différence.

285 Lui, le monsieur, il ne peut plus en mettre, là, de sous. Parce que là, les sous qu'il avait à investir, il les a mis. Puis comme il dit, 1 \$ du porc produit, bien, là, il faut qu'on... il y a une limite à quelque chose. Ce qui a limité, c'est la loi. Ce n'est pas le consentement des citoyens où tout le monde est de bonne humeur. Lui, il a suivi la loi. C'est la *dompe*, c'est les cheminées. C'est sûr que le toit a amélioré, c'est certain.

290 **LA PRÉSIDENTE :**

295 Le problème, il est constant, donc. Il n'est pas juste au moment des épandages, il est constant.

M. DENIS PELLERIN :

300 Constant, non. Ça dépend, comme on dit, du bord du vent. C'est-tu une explication à dire, là, mais il y a des matins qu'on arrive qu'on dirait X c'est-tu une accoutumance peut-être X ah! ça sent presque pas ou un autre matin, ouf! là, ça sent. Pourquoi? Je ne le sais pas. Je n'ai pas fait d'étude, une analyse à savoir. Mais quand...

305 Nous, on devient plus tolérants peut-être aussi. Mais quand il arrive quelqu'un chez vous, à 10 h 15 le matin, ou à 11 h 20, qu'il rentre, il dit: *Écoute donc, ils ont-tu étendu du purin à quelque part ici?+ Il n'a pas vu de citerne. J'ai dit: *Non, c'est mon voisin en avant.+ Là, il voit bien ça, tu sais, il regarde la porcherie. Mais les gens, ils constatent.

LA PRÉSIDENTE :

310 Donc, j'ai compris qu'au ministère de l'Agriculture, vous accompagnez l'agriculteur pour trouver des solutions lorsqu'il incommodé les citoyens aux environs. Ça, j'ai bien compris ça.

315 Monsieur Nadeau, du côté des municipalités, est-ce qu'il y a ce même genre d'accompagnement qui est fait auprès des citoyens pour les aider à trouver une solution à leurs problèmes?

M. JEAN NADEAU :

320 Je vous remercie, madame la présidente. En fait, moi, je n'ai pas nécessairement de solution à proposer à monsieur. Mais son cas illustre, je trouve, de façon dramatique l'importance de réfléchir au préalable à l'implantation de telles unités d'élevage, de même qu'à toute la dynamique des vents dominants dans un territoire.

325 On a trop souvent tendance à prendre les distances proposées par le gouvernement et à faire ce qu'on peut appeler un copier-coller de ces distances-là, sans vraiment aller plus loin, sans connaître la dynamique des vents, sans prendre en considération aussi également l'occupation déjà en place du territoire.

330 Quand vous parlez de mesures d'accompagnement X puis moi, c'est un message que je lance souvent, mais je pense qu'il faut profiter de la présence de la Commission pour le répéter X oui, il se fait de l'accompagnement auprès des municipalités régionales de comté par notamment les conseillers en aménagement du ministère de l'Agriculture, par des gens du ministère de l'Environnement, par des gens du ministère des Affaires municipales également.
335 En fait, moi, j'insiste sur le fait que ces gens-là doivent prendre en considération ces problématiques-là.

340 On a eu le cas, rappelons-nous lors de la première soirée à Saint-Hyacinthe, monsieur Dufresne a parlé du cas, si ma mémoire est bonne, c'est le cas de la municipalité de East-Hereford, où il y avait une porcherie d'installée à 2 kilomètres du village. Puis pourtant, dans les orientations gouvernementales, on parle de 1 350 mètres, il y a possibilité d'aller au-delà. Mais là, cette porcherie-là, quand même, est sur un corridor préférentiel de vents et puis les gens de la municipalité vivent avec un problème qui est, aux dires de monsieur Dufresne, mais aux dires également de gens du ministère de l'Environnement que j'ai rencontrés à Sherbrooke, assez
345 dramatique. Puis on peut penser qu'elle est là peut-être pour plusieurs années encore, la porcherie.

350 Alors, je pense que ce message-là, il doit être répété, à savoir que donc la question de la planification est importante, qu'il faut aller au-delà du copier-coller, puis qu'il faut surtout voir de la part de tous les ministères à avoir une approche qui va favoriser la cohabitation harmonieuse et non pas nécessairement la reproduction intégrale de normes de distances séparatrices proposées par le gouvernement.

355 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

360 Dites-moi, monsieur, est-ce que votre commerce était là avant la porcherie?

M. DENIS PELLERIN :

365 Ça fait onze, douze ans que je suis là. La porcherie était là, oui, quand...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Elle était déjà là. Mais il y a eu un agrandissement?

370 **M. DENIS PELLERIN :**

Bien, il y a eu un changement de vocation. Il y avait eu une dérogation à la municipalité ou je ne sais pas quoi, là, naisseur ou finisseur, je ne connais pas assez ça, mais je sais qu'il y avait eu une dérogation. Si, exemple, je ne l'avais pas signée, ça n'aurait pas changé de vocation. Ça aurait été comme c'était avant. Ça fait que là, il y a plus de...

375 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et avant, c'était quoi?

380

M. DENIS PELLERIN :

Je ne peux pas vous dire.

385 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais il produisait du porc?

390 **M. DENIS PELLERIN :**

Du porc aussi, oui, c'était la même chose. Mais quand il y a eu le changement de vocation, c'est là qu'ils ont exigé le toit sur la fosse.

395 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Que la municipalité a exigé ça.

M. DENIS PELLERIN :

400 Oui. Ça fait que moi, j'ai dit: *Ah! bien...+ Avec mes connaissances, j'ai dit: *Ça va régler notre problème d'odeurs.+ Ça fait que lui de même a dit à peu près la même chose. Et il a investi dans le toit et dans la ventilation, les cheminées qu'il a mises pour la porcherie. Ça a diminué, mais pas justifiablement pour l'argent qui a été dépensé. C'est ça, moi, que je trouve. Un toit de fosse qui a été une vingtaine de mille, la ventilation une vingtaine de mille, puis
405 comme j'ai dit: *T'aurais dû prendre 20 000 \$, puis pas le dépenser, aller en vacances à la place+, parce que ça aurait donné le même résultat, ça sent encore.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

410 Mais il aurait pu vous le donner pour que vous preniez des vacances.

M. DENIS PELLERIN :

Oui, ça aurait été bon. J'aurais aimé.

415

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mon collègue va vous poser des questions sur le système de ventilation.

420

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Si madame la présidente me permet de poser une question un peu technique.

LA PRÉSIDENTE :

425

Je vous en prie.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

430

Je voulais effectivement savoir, le système de ventilation, c'est un système de ventilation naturelle ou un système de ventilation avec ventilateur forcé dans les ventilateurs?

Parce que la façon effectivement de diluer les odeurs en utilisant les cheminées, elle est effectivement relativement efficace. Et normalement, les distances que vous avez données, si les cheminées étaient bien faites, à mon avis, ça vous passerait par-dessus la tête et ça n'irait pas chez vous. Alors, je me demande s'il n'y a pas un problème. Parce que normalement, des cheminées, de la façon technique, on dit qu'il faut au moins que l'air sorte 7 mètres/seconde et, là, on est capable de l'envoyer assez loin pour avoir la paix.

435

440

M. DENIS PELLERIN :

Mais c'est un peu comme monsieur Nadeau a expliqué. Mon garage est comme en biais avec ça, puis il y a un bois à côté. Ça fait que le corridor qu'il expliquait, c'est ma situation. C'est comme le corridor, ça s'en vient chez nous, puis ça s'en vient dans ma porte de garage, ça rentre en dedans.

445

C'est parce que comme je vois, les autres solutions qu'il a pu essayer, à 1 \$ le porc, il ne veut pas embarquer dans ça parce qu'il faut qu'il sorte l'argent de ses poches. S'il met une toiture, s'il met une ventilation, les paliers de gouvernement sont là, ils donnent un coup de main. Mais parce que c'est 1 \$ le porc pour mettre le produit, pour enlever l'odeur du gaz ammoniacal qui s'évapore du purin, là il ne peut plus. Ça fait que c'est ça. Puis lui autant que moi, on est...

450

C'est-tu moi qui va payer le produit pour que ça arrête de sentir chez nous? Je lui ai quasiment offert, moi, j'ai dit: *Écoute, je pourrais quasiment t'en payer une partie.+ J'ai des

455

autos à vendre au chemin, près de la route, puis là je veux montrer ça à des clients, ça sent le purin. Je suis tolérant, là, mais...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

460

Les autres solutions efficaces coûtent probablement encore plus cher.

M. DENIS PELLERIN :

465

Oui, peut-être, on ne le sait pas.

LA PRÉSIDENTE :

470

En tout cas, vous avez manifesté votre problème.

M. DENIS PELLERIN :

C'était ma seule question mais, là, je n'ai pas de réponse.

475

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous pensé à changer votre porte de garage de côté?

M. DENIS PELLERIN :

480

J'y ai pas pensé! J'aimerais mieux investir dans le produit à la place. Au moins, on aurait un résultat, puis les gaz ammoniacaux qui contaminent notre couche d'oxyde ne seraient pas là.

485

LA PRÉSIDENTE :

En tout cas, vous trouvez important qu'on trouve des solutions plus efficaces encore au problème des odeurs.

490

M. DENIS PELLERIN :

Oui, c'est ça. Merci beaucoup, tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

495

Merci, monsieur.

Madame Nadia Bouthillette, est-ce qu'elle est là? Elle n'est pas revenue.

Madame Huguette St-Germain.

500

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

505

Bonsoir!

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

510

Moi, j'habite dans la MRC du Bas-Richelieu, sur le bord de la rivière Yamaska. Nous sommes actuellement en pleine révision du schéma d'aménagement. Je me suis impliquée beaucoup dans cette démarche en tant que conseillère de la municipalité.

515

Et chez nous, le schéma d'aménagement s'est fait, obligatoirement il fallait qu'il se fasse sur l'aménagement du territoire agricole. On me corrigera si je me trompe, mais, obligatoirement, il devait se faire sur l'aménagement du territoire agricole, étant donné que depuis le premier schéma d'aménagement, il y avait eu des nouvelles lois, des nouvelles réglementations.

520

Et chez nous, on l'a fait aussi parce que lors du premier schéma d'aménagement, on a pris un deuxième angle, qui est celui de la protection du territoire forestier, enfin, des boisés plutôt que de la forêt, parce qu'il n'y avait pas eu aucune réglementation lors du premier schéma. Et ça nous a amenés à travailler évidemment à bâtir un RCI, Règlement de contrôle intérimaire. Ce travail a été fait d'une façon très sérieuse, avec les contraintes qui sont là.

525

Parce qu'on nous demande, aux municipalités et aux MRC, d'aménager notre territoire, d'avoir, vous savez, un certain pouvoir sur l'aménagement agricole de notre territoire et, en même temps, on lui donne des règles bien précises. Donc, on lui donne un corridor très, très étroit. Donc, il doit faire son règlement de contrôle intérimaire en fonction de certains points bien précis. Il faut s'enligner là-dedans. On n'a pas le choix.

530

535

Alors, chez nous, on a eu la chance d'avoir une MRC qui nous a permis de faire des consultations. On a fait des consultations aux municipalités, aux citoyens et tout ça. Mais je dois vous dire que, entre le mois de décembre 2001 jusqu'à l'adoption au mois de décembre 2002, il y a eu beaucoup de turbulence sur notre territoire, beaucoup de chicanes, beaucoup de difficultés et même, je dirais, de menaces X pas moi concernée personnellement, mais je parle du territoire X même du chantage dans certains cas.

540 Alors, quand on a réglé -- finalement, il y a eu une première présentation, un premier RCI, un projet qui a été présenté au mois de septembre. Il y a eu une consultation une deuxième fois, avec des mémoires qui ont été présentés. Et après ça, c'est la Commission d'aménagement qui a fait son travail, qui a pris les avis et puis les mémoires, et qui a modifié la première version.

545 Quand la deuxième version est arrivée, bien, là, ça a été le diable aux vaches. Je ne sais pas comment appeler ça, mais ça a été vraiment la grosse chicane. Et là, on est rendu présentement dans un monde sur notre territoire où est-ce qu'il y a comme deux oppositions.

550 D'une part, il y a des citoyens, des habitants de la campagne et des producteurs aussi; et d'autre part, il y a la ligne pure et dure des producteurs qui sont X je m'excuse d'être obligée de le dire, mais ça se dit tellement tout bas que je vais le dire tout haut X c'est des gens, les purs et durs de l'UPA qui sont là en avant, qui mènent le bal, on pourrait dire. Je ne veux pas accuser, je fais juste dire ce qui se dit et ce que je vois.

555 Alors, je me demande, en fait, les opposants, les plus grands opposants... on avait décidé, vous avez du périmètre urbain, vous avez la zone de protection, on avait décidé de certaines distances et tout ça. Et les opposants, ça a été justement des producteurs ligne dure, comme je disais. Et je me suis demandé après coup: *Mais dans quel piège on nous a mis pour arriver à cette situation-là?+ La question, elle est là, quel est ce piège qui nous dit: *Faites quelque chose. Aménagez votre territoire, décidez avec certaines règles, je l'entends, décidez de comment voulez-vous que ça fonctionne sur votre territoire, décidez tous ensemble+ et finalement, on arrive, je dirais, dans un cul-de-sac où est-ce que plus personne ne se comprend.

565 Je me dis: est-ce que c'est un piège pour moi? Puis est-ce que les gens qui sont ici autour peuvent m'aider à saisir ça et comment on peut se sortir de ça?

LA PRÉSIDENTE :

570 Monsieur Nadeau, c'est une belle question!

M. JEAN NADEAU :

575 C'est effectivement une très belle question.

LA PRÉSIDENTE :

On pourrait même dire: c'est une bonne question.

580 **M. JEAN NADEAU :**

Oui. Regardez, je ne connais pas le cas de madame. Moi, j'interviens plus dans le Bas-Saint-Laurent. Mais effectivement la loi a, d'une part, obligé les MRC à aménager leur territoire en assurant la priorité des activités agricoles en zone agricole et en tenant compte également de l'objet de la loi, qui vise notamment à favoriser dans une perspective de développement durable la protection et le développement des activités agricoles. Ceci étant dit, dans ce contexte-là, il y a effectivement une démarche de recherche d'équilibre qui doit être faite.

590 Je pense, comme je le mentionnais tout à l'heure, que les conseillers des divers ministères, je ne sais pas s'ils sont intervenus dans le dossier de la MRC en question, mais si ça n'a pas été le cas, j'imagine qu'il faudrait peut-être essayer de reprendre ou de reprendre certains éléments de la démarche en compagnie de ces gens-là pour voir au juste où ça a manqué, puis de quelle façon on pourrait essayer de corriger les choses.

595 Une des prémisses de base, si on peut dire, dont on fait la promotion dans les orientations, c'est d'abord d'avoir une bonne connaissance du territoire X je pense que j'ai mentionné la question des vents dominants tout à l'heure, c'est un élément de la problématique X de manière à au moins convenir d'un certain constat. Un peu comme monsieur Baril nous disait la semaine passée ou il y a deux semaines, relativement à la question des bassins versants, on va faire un constat. On va essayer de s'entendre tous ensemble pour dire: *Bon, bien, voilà le portrait de notre territoire et puis voilà la façon dont on va l'aménager.+ Je pense que c'est dans ce sens-là.

605 Mais regardez, j'ai une réponse un peu générale aux préoccupations de madame, mais il s'agirait de voir si effectivement cette démarche-là a été faite, puis s'il n'y a pas des interventions possibles de la part des responsables gouvernementaux au moins pour aider la MRC.

610 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

615 Est-ce que je peux vous dire quelque chose, monsieur Nadeau? Le RCI a été adopté, je veux dire, de façon majoritaire, sans consensus, ce qui affaiblit beaucoup notre position en quelque sorte, parce que ce consensus qui était là en septembre ne l'était plus en décembre. Et là, maintenant, c'est dans la balle du gouvernement. Le gouvernement doit venir nous dire maintenant: *on l'accepte+ ou *on ne l'accepte pas+. Alors, c'est ça qu'on attend.

620 J'ai hâte de voir ce que le gouvernement a fait des autres RCI, d'abord. Je ne sais pas, je ne connais pas les réponses des autres, mais je sais que ce n'est pas seulement chez nous que ça s'est fait. Puis je dois dire que, oui, on a été aidé d'une certaine façon parce qu'on a eu des cours sur la Loi 184, sur la Loi 23, sur les orientations gouvernementales. Bon, on s'est assis par rapport à ça. Puis il y a le c.a. qui a travaillé, bon, et tout ça, il y a des gens quand même qui...

625 Mais il y a une incompréhension. Il y a quelque part quelqu'un qui tire des ficelles, puis je ne sais pas où, puis je ne sais pas comment. C'est l'impression qu'on a.

LA PRÉSIDENTE :

630 Donc, le RCI est rendu au ministère des Affaires municipales pour analyse.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

635 Je pense que oui.

LA PRÉSIDENTE :

Et a été acheminé chez vous.

640 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

645 Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

650 Oui, merci, madame la présidente. Bien, je pourrai toujours vérifier. J'ai les informations mais dans ma valise.

655 Mais de toute façon, quand c'est rendu, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, quand c'est rendu au gouvernement, donc la porte d'entrée est pour ainsi dire le ministère des Affaires municipales, qui, lui, demande la collaboration de l'ensemble des ministères concernés par la problématique, il y a donc des analyses qui sont faites par chacun des ministères, par la suite qui sont retournées au ministère aux Affaires municipales.

660 Et puis le ministère des Affaires municipales n'est pas seulement une boîte aux lettres. Par exemple, on va questionner les ministères sur leurs avis, on va peut-être confronter deux

ministères, on va essayer d'avoir un avis le plus cohérent possible pour éventuellement répondre à la municipalité régionale de comté.

665 Ceci étant dit, ce qu'on va considérer dans ce contexte-là, c'est le respect par la MRC, le respect par son RCI des orientations gouvernementales. Donc, ça inclut notamment la question de la priorité des activités agricoles, mais aussi de la cohabitation, puis surtout la démarche aussi des justifications apportées par la municipalité régionale de comté.

670 Ceci étant dit, si, par exemple, il y a eu, je ne sais pas, moi, des commentaires défavorables, par exemple, de la part du Comité consultatif agricole, mais encore une fois, je ne connais pas le cas de madame...

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

675 Il est divisé.

M. JEAN NADEAU :

680 Bon, ce n'est pas un motif, s'il n'y a pas unanimité du Comité consultatif agricole, pour refuser un règlement de contrôle intérimaire. De toute façon, même la MRC n'a pas obligatoirement à tenir compte de l'avis du Comité consultatif agricole. Il est là, comme son nom le dit, pour fournir des avis à la municipalité régionale de comté qui, elle, bon, a la responsabilité de trancher.

685 Donc, même s'il y a eu division au niveau du Comité consultatif agricole, ça ne sera pas un élément, disons, déterminant dans l'analyse du dossier.

LA PRÉSIDENTE :

690 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

695 On n'entrera pas dans l'analyse fine de votre conflit parce que ce n'est pas...

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Non.

700 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je voudrais juste vérifier, le sentiment que vous avez, est-ce que c'est lié au fait que la MRC n'a pas assez de pouvoir pour pouvoir être capable de décider ou si...

705 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

710 Quand je parle de piège, oui, c'est un peu ça. J'ai l'impression que d'une part, on... et j'ai été très honnête en le faisant ce travail-là, sans être à la commission. J'ai vraiment travaillé parce que ce n'est pas mon domaine, j'ai vraiment réfléchi. Puis j'ai l'impression que, d'une part, on nous dit, on lit des phrases: *Oui, pensez, réfléchissez votre territoire en fonction de développement durable et de cohabitation harmonieuse.+ C'était les deux grandes lignes d'orientation. Et c'est ce qui a été fait, je dirais, avec la Commission d'aménagement, on sent que c'est ça qui a été fait.

715 Le revirement qui s'est passé, je ne sais pas trop comment ça s'est passé. Mais d'abord, en le faisant, on se rend compte que c'est très étroit le pouvoir qu'on a. Il est très étroit. Donc, on utilise le petit pouvoir qu'on a pour mettre certaines règles sur notre territoire, qui vont permettre à tout le monde de vivre en harmonie, sans pour autant perturber le milieu agricole, absolument pas. Donc, il y a une incompréhension qui est née de tout ça. Puis cette incompréhension qui est chez nous, en lisant les journaux, je me rends compte qu'elle est ailleurs aussi.

725 Donc, si j'apporte ce cas-là, c'est parce que c'est le mien évidemment, mais je n'apporte pas le mien pour... il est là uniquement pour me permettre d'exprimer ce que je lis aussi sur le territoire. Et je suis inquiète, je suis inquiète. Parce que je mets beaucoup d'espoir dans les audiences en me disant: l'écoute qu'on va avoir ici pourra peut-être nous permettre de régler cette difficulté-là dans vos recommandations auprès du gouvernement, pour permettre à tout le monde de se comprendre, d'une certaine façon.

730 Je veux bien croire qu'on ne sera pas au septième ciel, demain matin, mais il y a moyen quand même d'arranger les choses. Parce que j'ai entendu beaucoup de choses ici, moi, les quelques fois que j'ai été là, et les difficultés que certains citoyens ont. Puis les citoyens, en général, je les trouve très tolérants, je les trouve très gentils, je les trouve capable de prendre... parce qu'on n'est pas là pour dire, ce n'est pas parce que ça sent deux fois par année ou dix fois par année, qu'on va se mettre à chialer.

740 Le problème, il n'est pas là. Il est dans l'occupation du territoire où est-ce que tout le monde aura le droit de vivre dans un territoire, l'agriculture se développera, puis ceux qui ne sont pas agricoles pourront aussi vivre dans ce territoire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

745 Je reviens donc à l'élément de ma question. Est-ce que vous avez l'impression de recevoir des responsabilités et de ne pas avoir les instruments pour les assumer? C'est juste là-dessus que j'en ai. Quand vous dites vous êtes piégés, au fond, est-ce que c'est parce qu'on vous demande de produire quelque chose, mais vous n'avez pas les instruments pour le faire, ou la marge d'autorité ou la marge de manoeuvre.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

750 C'est que le travail qu'on fait, on n'est pas certains que... finalement, il crée des problèmes sur leur territoire, le travail qui est fait. Puis ensuite, on n'est pas certain si... et, en créant des problèmes, ça nous amène à un résultat qui n'est peut-être pas idéal et puis ce résultat, qui n'est peut-être pas idéal, nous amène encore à peut-être des refus du
755 gouvernement quand ils verront les choses.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

760 Vous avez une incertitude de la part de la réponse du gouvernement.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

770 Merci, madame. Vous avez...

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

775 Ça a été une longue question!

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

780

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Mais l'autre, elle va être courte.

785 **M. JEAN NADEAU :**

Si vous me permettez, madame la présidente, peut-être juste un commentaire avant de passer à la deuxième question de madame.

790 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

795 **M. JEAN NADEAU :**

Le propos de madame, moi, ça m'amène à la question suivante: comment rétablir la confiance dans le milieu? En tout cas, je ne sais pas jusqu'où ça va pouvoir aller, mais je reprends un des éléments de la présentation de monsieur Clément Pouliot qu'il avait faite à Chicoutimi sur la question du développement durable, et puis de son intention qu'il avait manifestée à ce moment-là de rétablir le dialogue avec les municipalités. Ça, je pense que ça doit être un élément de réflexion fondamentale de la Commission. Il y a nécessité de le faire.

800 Je sais que dans certaines MRC, ils en sont venus à établir un dialogue. C'est le cas notamment dans la MRC de Lac Saint-Jean Est. Ça a été assez difficile par moment, mais ils sont venus à établir ce dialogue-là, mais ça a pris un acharnement puis ils ont établi la confiance. Alors, ils ont peut-être une recette qui pourrait être... je sais que ces gens-là veulent déposer un mémoire aussi devant la Commission. Alors, on pourrait peut-être s'inspirer de leur démarche.

805 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Votre deuxième question?

810 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

815 Ma deuxième question, c'est comment va s'établir la cohérence entre la Politique nationale de la ruralité et tout ce développement, par rapport à tout ce développement agricole sur le territoire. Elle est courte ma question, mais je pense que vous comprenez ce que je veux dire.

820

LA PRÉSIDENTE :

825 Oui, sauf que je ne suis pas sûre qu'on ait les personnes habilitées pour répondre à cette question. Mais c'est une question que, je vous dirais, je retiendrais et que je transmettrais peut-être par écrit au ministère des Régions.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

830 Parce que sur le territoire, sur le terrain, quand on travaille sur le terrain, qu'on est impliqué au niveau de ses municipalités et de sa région, je peux vous dire que c'est quelque chose de difficile aussi parce qu'on sent une résistance. Il y a des incompréhensions et des résistances.

835 Alors, j'aimerais beaucoup que puisse se développer, de façon côte à côte et ensemble, à la fois une agriculture vivante, une agriculture où les familles des agriculteurs seront contentes et fières de vivre sur le territoire, puis je dirais avec ceux à côté qui travaillent. Ça peut être un garagiste, ça peut être un maréchal-ferrant, ça peut être... mais que tout le monde puisse se développer au point de vue économique et au point de vue communautaire et culturel.

840

LA PRÉSIDENTE :

845 Alors, je retiens votre question et je vais probablement l'adresser au ministère des Régions, qui nous avait indiqué au début de la Commission qu'ils ne participeraient pas à l'audience mais qu'ils étaient prêts à recevoir des questions de la part de la Commission, si besoin était. Alors, c'est à suivre dans votre cas.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

850 C'est une préoccupation.

LA PRÉSIDENTE :

855 Je vous invite à suivre la suite.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Merci. D'ailleurs, mon mémoire va traiter un peu de cette chose-là.

860 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame St-Germain.

865 Monsieur Luc Lafortune, qui a manqué la réponse à sa question de cet après-midi. Étiez-vous là, monsieur Lafortune, quand monsieur Robitaille a mentionné...

M. LUC LAFORTUNE :

Les pourcentages?

870

LA PRÉSIDENTE :

... le taux d'endettement, oui?

875

M. LUC LAFORTUNE :

Je peux vous dire que j'étais là. Mais un pourcentage, moi, ça ne me dit rien. C'est des chiffres que je veux.

880

LA PRÉSIDENTE :

Je vous cherchais puis je ne vous avais pas vu.

M. LUC LAFORTUNE :

885

Ça fait une semaine que je veux savoir les chiffres. Le taux d'endettement de cette ferme-là en dollars, c'est combien le taux d'endettement? Parce que moi, si je regarde l'intérêt, je ne suis pas comptable, j'ai essayé de défricher ça du mieux que j'ai pu, si je regarde l'intérêt à long terme, j'imagine que ça doit comprendre le capital, parce que je ne vois pas d'autre chose qui m'indique le capital. Ils me renseigneront. Je suis ici pour poser la question. C'est 9 800 \$.

890

Ça fait qu'une ferme qui possède 204 truies en inventaire, qui a une porcherie de 1 300, puis qui a 9 800 \$ seulement de capital, c'est ça que je voudrais savoir. Je veux savoir l'endettement. Parce que je sais combien que ça coûte bâtir ça en neuf, aujourd'hui. Ça fait que si on veut jaser chiffres dans les pourcentages, moi, ça me dit absolument rien. Puis je pense qu'à bien du monde ici dans la salle, ça dit rien.

895

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

900

M. CLAUDE ROBITAILLE :

905 Alors, madame la présidente, ce qu'il faut rappeler, c'est que c'est des données qui sont cueillies auprès d'entreprises agricoles, donc 93 entreprises, on a pris les informations de leur comptabilité.

910 Pour l'année 99, donc l'actif était, au coût d'acquisition déprécié, était de 345 300 \$ et un passif total de 258 330 \$ pour l'unité finisseur de 4 000, qui va avec le modèle, ce qui donne 75 % d'endettement. Et concernant les dépenses, ce qui est comptabilisé, c'est les intérêts sur la dette. Et comme toute donnée financière, quand on regarde l'état des résultats, on ne parle pas de remboursement de capital dans l'état des résultats, mais vraiment la dette à long terme -- les remboursements, les intérêts sur la dette long terme et court terme. Et il y a, par contre, 915 l'amortissement qui joue un rôle un petit peu pour tempérer par rapport au remboursement de capital que l'entreprise a à rencontrer par rapport à son niveau d'endettement.

LA PRÉSIDENTE :

920 Et le montant dont a fait mention monsieur Lafortune, est-ce que c'est son coût d'intérêt?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

925 Ce serait les intérêts sur la dette.

LA PRÉSIDENTE :

Comme quoi?

930 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Un instant, je vais vérifier. C'est uniquement la dette à long terme, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

935 L'intérêt?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

940 Oui, l'intérêt sur le financement que cette entreprise-là a à long terme.

LA PRÉSIDENTE :

945 D'accord. Tandis que le taux d'endettement, c'est le rapport qu'il y a entre le...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Entre l'actif et le passif. Et le chiffre qui est utilisé, c'est sur un coût d'acquisition déprécié et non un coût de remplacement neuf.

950

M. LUC LAFORTUNE :

C'est 258 000 \$, si j'ai bien compris?

955

M. CLAUDE ROBITAILLE :

258 330 \$ pour 99, qui est le passif total de l'entreprise de type finisseur.

M. LUC LAFORTUNE :

960

Bâtir une maternité, aujourd'hui, de 204 truies avec la pouponnière, ça coûte 3 000 \$ la truie. Puis bâtir un engraissement selon les normes exigées par l'Environnement, les rejets, le système de mélange, parce que l'autre fois ils ont dit qu'ils ont coupé dans la stabilisation parce qu'on était sur des systèmes de mélange, ça coûte 350 \$ la place multiplié par 1 336 porcs. Ça fait que comment vous voulez... d'un côté, on a l'Environnement puis les citoyens qui veulent des porcheries mieux ventilées, des trémis *weedfeeders*, utiliser des phytases, la norme HACCP. On a tout fait ça les producteurs.

965

LA PRÉSIDENTE :

970

Mais est-ce que vous avez une question? Parce que je peux comprendre que vous allez venir en deuxième partie témoigner probablement de votre situation, mais là, ce soir, on est là pour entendre des questions pour vous permettre d'avoir des précisions. Parce qu'on ne réglera pas votre cas ce soir.

975

M. LUC LAFORTUNE :

Ma deuxième question. Monsieur Sanfaçon, l'autre fois, a dit que depuis dix ans, la viande à l'épicerie avait doublé de prix. Puis comme producteur, moi, depuis six, sept ans, j'ai perdu 17 \$ par porc annuel, qui totalise 100 000 \$. Comme producteur, pourquoi que je n'aurais pas le droit à bénéficier? Si elle se vend le double à l'épicerie, je dois avoir le droit à ma part? Puis le 17 \$, madame la présidente, moi, par les appels de producteurs que j'ai chez nous, ça leur prend, parce qu'on se battait pour en avoir 5 \$ quand ils ont coupé le 17 \$.

980

985

Ça fait que vous parliez, l'autre fois, si on avait des prix citrons. Bien, la coupure, ça, c'est un prix citron. C'est mon opinion. Moi, j'ai eu plein d'appels de producteurs qui m'ont dit: *Aïe!+ Puis là, j'ai bien des intervenants.

990 Tantôt, ils ont parlé de 9 % des prêts qui n'étaient pas payés. Bien, je peux vous dire
 que si les producteurs étaient assis dans la salle, puis le monde qui leur vendent des intrants...
 parce que j'ai appelé du monde qui vendent des intrants, soit du soya, des minéraux, puis les
 comptes à recevoir sont très, très hauts. Puis il dit: les gars se sont fait couper par La Financière
 agricole, puis ils continuent à faire leurs paiements pour être bien crédibles, puis c'est nous
 995 autres qui supportent les producteurs. Ça fait que là, il est en train de se bâtir un mouvement de
 ce côté-là.

LA PRÉSIDENTE :

1000 Puis là, vous voulez savoir quoi?

M. LUC LAFORTUNE :

1005 Je veux savoir s'ils veulent encore de l'agriculture familiale ou s'ils n'en veulent pas?
 Parce que moi, je suis essoufflé là. Puis je pense qu'il y a bien des producteurs, d'après les
 téléphones que j'ai, tout le monde est essoufflé. On en veux-tu de l'agriculture familiale? Puis
 vous devinerez que si, moi, je m'enlève, qui va la récolter l'agriculture familiale? Ça fait que
 c'est la question que je pose. Puis c'est là qu'elle s'en va la production porcine.

1010 Ça fait que moi, je parle au nom des fermes familiales. Je pense que les fermes
 familiales, côté environnement, ils sont pas mal assez conscients. Moi, je regarde qu'est-ce qui
 se fait dans ma communauté. Ça fait que la question que je pose: ils en veulent-tu encore des
 fermes familiales ou s'ils n'en veulent plus? Moi, je vais m'enlever, puis je vais faire d'autre
 chose.

1015 Vous savez, être obligé d'emprunter pour nourrir sa famille à la fin de l'année quand tu
 sais qu'à l'épicerie, la viande a redoublé, il y a peut-être quelqu'un à quelque part qui se met un
 peu trop d'argent dans leurs poches. Puis moi, la part du gâteau, je la veux. Je pense que j'ai
 assez travaillé. J'ai monté... j'ai parti de rien. Puis tous les producteurs, c'est un peu ça. On a
 mis assez d'efforts, que là il est temps qu'on s'assise.

1020 On a barré la 20 v'là quelques années. Savez-vous qu'en 98, moi, j'ai rénové mes
 bâtisses puis j'ai vendu du porc à 38 \$. 38 \$ un porc. Je l'avais payé 38 \$. Il a mangé de la
 moulée, il a payé de l'électricité, il a envoyé 34 \$ de stabilisation. Mais moi, j'ai pas été
 chanceux, parce que j'ai rénové au moment que c'était une année de neuf mois de stabilisation,
 j'ai rénové au mauvais moment. Mais sauf que dans leur coût de production, il est drastique,
 1025 puis il n'y a même pas de marge.

1030 Une autre industrie qui fait des pneus, n'importe quoi, il vend-tu son pneu le coût que ça
 lui coûte ou bien non il a un excédent? Si on en veut de l'agriculture... ils disent toujours que
 l'agriculture, c'est la base première d'une province ou d'un pays. Mais je peux vous dire qu'elle
 est en chute libre, puis dans dix ans, il n'y en aura plus d'agriculture. Parce qu'au prix que les
 gars sont rendus qu'ils paient les terres, là, il n'y a aucune rentabilité à aller faire du blé d'Inde

là-dessus. Puis c'est la culture à peu près, à part des crucifères, qui va amener le plus de revenus.

1035 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, on va céder la parole à monsieur Beauchamp.

1040 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui. Monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez dit que la vente avait doublé depuis dix ans, les prix de vente du porc avait doublé?

1045 **M. DENIS SANFAÇON :**

Globalement, le prix tablette, on a vu dans les conférences, je ne me souviens plus exactement des références de date, là, mais c'est quelque chose comme ça. Le prix au producteur est resté stable mais le prix tablette a doublé. Par contre, du côté des producteurs, ce qui a changé, c'est la productivité, la prolificité des truies, le taux de conversion alimentaire, l'insémination artificielle, le fait que maintenant il y a des améliorations qui fait qu'avec les mêmes truies, si on veut, on produit plus de porcs, etc.

Évidemment, ce phénomène-là, on peut le constater si on recule un petit peu dans le temps mais, de façon générale, ça fluctue. On l'a vu à quelques reprises aussi dans les conférences thématiques. Notamment, Michel Morriset en a fait état, je pense, et Pascal Van Nieuwenhuyse.

1055 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1060 Le doublement de prix dans les étagères, il est attribuable à quoi? Le savez-vous?

M. DENIS SANFAÇON :

1065 On n'a pas l'information qui explique pourquoi ça a doublé sur les étagères. Mais évidemment, il y a le coût de la vie, le salaire des employés qui a augmenté, etc. On n'a pas cette information-là. Mais si vous voulez qu'on fouille ça, on peut bien.

LA PRÉSIDENTE :

1070 S'il vous plaît, je vous demanderais d'écouter et d'éviter de parler dans la salle.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1075 J'avais l'impression que c'était la valeur ajoutée, parce que les viandes qu'on achète maintenant sont beaucoup plus particularisées que ce qu'on achetait autrefois.

M. DENIS SANFAÇON :

1080 Effectivement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais comme je ne suis pas un spécialiste là-dessus...

1085 **M. DENIS SANFAÇON :**

C'est un des éléments, effectivement, entre autres.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1090 Pour le reste, je voudrais vérifier auprès de monsieur Robitaille s'il a un commentaire -- est-ce que le commentaire de monsieur, avez-vous beaucoup de plaintes ou beaucoup de remontées ou beaucoup de tensions qui viennent de la base sur vos méthodes de calcul et sur les observations que monsieur passent? Est-ce que c'est un discours connu chez vous, vous entendez ça souvent ou si c'est une surprise qui vous arrive dans l'audience? Il évoque un courant de fond. Sommes-nous dans un courant de fond ou non?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1100 C'est difficile à répondre. Et effectivement, je pense que c'est connu que la baisse des prix que les producteurs, productrices ont connue en 2002 a créé des situations particulières au niveau des liquidités des entreprises. D'ailleurs, c'est pour ça que La Financière a modifié son calendrier d'avance et l'a fractionné pour permettre justement d'avoir un peu plus de liquidité dès septembre au lieu d'attendre octobre, avril et juillet.

1105 La Financière est en lien direct avec la fédération spécialisée. Et je sais que de façon régulière, il y a des échanges de communication entre la fédération et La Financière, et que cet organisme-là fait partie du comité finalement qui travaille à l'élaboration et à la mise à jour des différents coûts de production d'établir, de convenir des paramètres. Il y a La Financière, la
1110 Fédération et le ministère de l'Agriculture qui constituent, en fait, le groupe qui a comme mandat

de revoir régulièrement les coûts de production; d'ailleurs, qui est en révision au moment où on se parle.

1115 Il y a une enquête qui se fait par le GREPA et qui devrait nous déposer, à la fin de sa période de travail, des nouveaux paramètres quant aux coûts de production. Et ça va guider les actions, par rapport à l'ASRA, pour les années à venir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1120 Dites-moi, monsieur Lafortune, comme votre fédération est en dialogue avec ces gens-là quand arrivent les processus de révision, est-ce que la fédération vous consulte, en tant que producteur dit de ferme familiale, par rapport aux méthodes de calcul et aux attentes du milieu que vous pouvez représenter?

1125 **M. LUC LAFORTUNE :**

Vous voulez le savoir sincèrement, monsieur Beauchamp? Je peux vous dire que ça fait au moins huit ans, moi, que je me bats dans les assemblées dans les syndicats de base, puis que les fermes se battent. On se battait pour avoir 5 \$ quand ils ont coupé le 17 \$. C'est pas vrai, moi, j'ai offert, je vais rencontrer quelqu'un du gouvernement, c'est pas vrai que je *clairais* 100 000 \$ avant qu'ils me mettent les coupures. Puis je pense que je suis pas si un cultivateur qui est, excusez l'expression, maillet tant que ça, je pense.

1130

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1135 Non. On n'a rien dit de ça.

M. LUC LAFORTUNE :

1140 Lorsque je regarde tous les autres producteurs...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1145 J'essaie juste de savoir. J'ai juste posé la question: puisque votre fédération est impliquée en dialogue avec La Financière, est-ce que votre fédération consulte les gens de votre niveau? C'est juste ça que je veux savoir.

M. LUC LAFORTUNE :

1150 Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est non.

1155

M. LUC LAFORTUNE :

1160

On n'est pas écouté. Puis je veux juste vous avancer quelque chose. Moi, je ne suis pas dans le 9 % qui paye pas mes prêts, mais je peux vous dire que je suis dans l'autre pourcentage qui s'est refinancé cette année. C'est la dernière fois que je me refinance pour l'agriculture s'il y a pas de...

LA PRÉSIDENTE :

1165

Merci, monsieur Lafortune.
Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1170

Madame la présidente, nous avons déposé déjà, je pense, à la Commission l'analyse des marges dans La filière porcine québécoise, une étude de Daniel Mercier-Gouin et collaborateurs du GREPA. Et on trouve dans ce document les informations concernant les marges de chacun des maillons. Et l'information concernant le prix est tirée de la conférence de madame Richelle Fortin. D'après ces indices de prix, le prix est au détail deux fois plus élevé aujourd'hui qu'en 1978, alors que le prix payé au producteur est le même. C'est la source d'information.

1175

Et dans le document, l'analyse des marges dans La Filière porcine québécoise, on peut lire que:

1180

De façon générale, les abattoirs ont transmis instantanément les hausses du prix à la ferme au prix de gros, que la marge des détaillants en dollars par kilo est nettement plus élevée que celle des abattoirs et que les données disponibles ne permettent pas d'élaborer aucune conclusion sur les niveaux de profits respectifs de ces intervenants. La marge des détaillants est certes plus élevée mais elle couvre les coûts d'opération de l'ensemble des fonctions de distribution de détail exercées par les chaînes.

1185

Alors, il y a une analyse qui est faite et ce serait peut-être un peu difficile d'en faire état au complet, mais le document est déposé à la Commission. C'est la cote ÉCON-41.

1190

LA PRÉSIDENTE :

ÉCON pour ÉCONOMIE.

1195

M. DENIS SANFAÇON :

Ce n'est pas le ministère qui a déposé cette étude.

LA PRÉSIDENTE :

1200

Alors, madame Nicole Dufresne, qui est productrice porcine.

Il a fallu faire des abréviations, monsieur Sanfaçon, pour que le code puisse être accepté par notre système.

1205

M. DENIS SANFAÇON :

Et comme on se permet des jeux de mots avec mon nom, je m'en permets avec vos cotes également.

1210

LA PRÉSIDENTE :

Madame Dufresne, bonsoir.

1215

Mme NICOLE DUFRESNE :

Bonsoir, madame! Messieurs les commissaires, bonsoir! Ma question porte sur le salaire, le 70 % du salaire spécialisé. Une petite explication auparavant.

1220

Depuis 25 ans, nous sommes en production porcine naisseur-finiisseur, une ferme familiale, et nous nous préparons, dans les années à venir, à transférer notre entreprise à nos deux fils. Le plus vieux a fait son DEC, diplôme d'étude collégiale, à l'ITA à Saint-Hyacinthe; et le deuxième a fait son DEP en production porcine.

1225

Ma question est la suivante. Et c'est relié également au fait que ces jeunes, qui sont la relève, sont de plus en plus visités par de grosses entreprises qui viennent du Manitoba et qui leur offrent des salaires d'ouvrier spécialisé. Alors, ce qu'on se demande, c'est: est-ce qu'on arrive chez nous et on leur dit: et bien, vois-tu, t'as une offre de salaire spécialisé dans une grande entreprise pour être gérant de ferme, et on t'offre la relève avec 70 % de salaire et une baisse pratiquement à tous les niveaux dans l'assurance-stabilisation, parce que je dois vous dire que j'abonde dans le même sens que le précédent qui m'a...

1230

LA PRÉSIDENTE :

1235

Monsieur Lafortune.

Mme NICOLE DUFRESNE :

1240

Monsieur Lafortune. Alors, ma question est: est-ce que le 70 % de salaire spécialisé, est-ce que vous croyez que des jeunes qui ont étudié, parce qu'on nous le demande de plus en

plus d'être performants et que les jeunes soient instruits, est-ce que vous pensez que 70 % de votre salaire serait suffisant?

LA PRÉSIDENTE :

1245

Monsieur Robitaille, comment en sommes-nous arrivés à déterminer que c'était le salaire qui devait être retenu dans votre modèle?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1250

Je ne suis pas parmi ceux qui ont réalisé toute l'analyse de ce dossier-là. Cependant, l'élément de base -- d'abord, la plupart des programmes d'assurance-stabilisation, ce n'est jamais 100 % du salaire de l'ouvrier spécialisé, c'est toujours 90 %. Et dans le programme porcelet, c'est 90 %.

1255

Et pourquoi dans le programme porc à l'engrais, c'est 70 %? C'est pour tenir compte du fait que dans le porc à l'engrais, il arrive certaines années où le revenu est supérieur au coût de production, comme on a connu dans les dernières années, sauf l'année en cours. Et par de savants calculs faits par les responsables de la réalisation des coûts de production, on en est arrivé que ça équivalait, tenant compte qu'il y a des années où le prix est supérieur au coût de production et que 70 % était la norme qui donnait l'équivalent de 90 % dans les autres productions où on atteint que très, très rarement le coût de production.

1260

Donc, il y a une intervention qui est régulière comme, exemple, dans la production ovine ou en production bovine principalement.

1265

LA PRÉSIDENTE :

Il me semble qu'on avait dit à un moment donné qu'on aurait une présentation sur le coût de production ou qu'un document serait déposé sur le coût de production.

1270

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Il y a quelque chose en préparation et ça devrait... il y a eu des discussions d'ailleurs avec les gens du ministère et votre secrétariat à ce sujet-là.

1275

LA PRÉSIDENTE :

1280 D'accord. Parce que ça demeure un point qu'il serait intéressant d'analyser ensemble.
Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1285 Oui. Pourriez-vous nous expliquer quelque chose. Lorsqu'on parle de 70 % ou 90 % du
salaire de l'ouvrier spécialisé, c'est la donnée que l'on retient pour calculer la rémunération du
travail du propriétaire de l'établissement dans le cas de l'établissement du coût de production,
lequel coût de production sert à calculer les paiements de stabilisation qui vont être versés dans
les années où le prix de marché est inférieur au revenu stabilisé. Par contre, il y a des années
où, en tout cas on l'espère, où le prix du marché est supérieur au coût de production.

1290 Alors, est-ce que de dire qu'on retient 70 % ou 90 % du salaire de l'ouvrier spécialisé
pour établir le coût de production, que c'est la rémunération permanente de quelqu'un qui
travaille dans le secteur porcin? En d'autres termes, si une année le prix du marché est
supérieur au prix stabilisé, est-ce que la rémunération va encore être 70 % du salaire de l'ouvrier
1295 qualifié?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1300 Je vais tenter de vous donner l'information mais, quand même, ça demeure pointu
comme point à valider. Puis comme je n'ai pas toute l'expertise dans le domaine, on pourra
même faire certaines vérifications puis vous revenir là-dessus.

1305 Mais l'information que j'ai, c'est que quand on établit le modèle ou le coût de production,
à ce moment-là, on tient compte du salaire de l'ouvrier spécialisé toujours sur une base de
70 %. Et lors de l'indexation, c'est toujours sur ces mêmes bases de calcul-là que le travail se
fait en termes d'analyse d'indexation ou encore de révision de modèle, comme on est en train de
le faire pour le moment.

1310 Mais si l'information était différente, je me chargerai de vous repréciser les éléments.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1315 Si je vous illustre avec une couple de données pour voir plus votre opinion, je n'ai pas
les chiffres en main, mais supposons que le prix stabilisé est 1,60 \$ le kilo, supposons qu'une
année le prix de marché est 1,80 \$ le kilo, est-ce que, dans une telle année, la rémunération de
l'entrepreneur va être de 70 % du salaire de l'ouvrier spécialisé?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1320 Je ne suis pas en mesure de vous répondre. Je vais vérifier si on peut avoir une information plus précise. On peut vous revenir là-dessus après la pause, madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

1325 Certainement.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1330 Je vais faire les bonnes vérifications avant de donner des affaires tout croches.

LA PRÉSIDENTE :

1335 C'est beau. On a pris votre question en note et on revient.

Oui, madame, une deuxième question?

Mme NICOLE DUFRESNE :

1340 J'ai une deuxième question concernant la date-butoir du 1er avril au 1er octobre. D'abord, je dois vous dire que j'habite près du lac Saint-Pierre. Puis disons que c'est en ligne à peu près avec Drummondville. Il est très rare qu'avant la troisième semaine ou la quatrième semaine d'avril nous puissions entrer sur nos terres.

1345 Je vais tout d'abord répondre à la question qui venait de ce côté-là, qui demandait: *S'il pleut cinq jours, est-ce qu'un agriculteur va étendre du fumier?+

LA PRÉSIDENTE :

1350 C'était ma question.

Mme NICOLE DUFRESNE :

1355 C'est non. Il est bien certain que non. Mais dans un cadre rigide nous disant que nous devons étendre entre le 1er avril et le 1er octobre, je dois vous dire que dans une région spécifique qui se nomme la Beauce, en 2001, à l'automne, il a plu pendant une semaine dans la dernière semaine de septembre et qu'on y a vu des épandages très importants.

1360 Étant donné qu'on veut maintenant donner la possibilité aux municipalités de demander huit jours de non-épandage entre le 1er avril et le 1er octobre...

LA PRÉSIDENTE :

C'est le 1er juin, je crois, et le 1er octobre.

1365

Mme NICOLE DUFRESNE :

Entre le 1er juin et le 1er octobre, n'y aurait-il pas possibilité de rallonger la saison d'autant de jours ou encore de l'ajuster selon les régions? Et est-ce que l'Ordre des agronomes et le ministère des Affaires municipales, ainsi que le MAPAQ et le ministère de l'Environnement, pourraient faire quelque chose pour les producteurs agricoles.

1370

LA PRÉSIDENTE :

Ce qui est sûr, madame, c'est que ce projet de loi vient d'être adopté au mois de décembre. N'est-ce pas, monsieur Nadeau?

1375

M. JEAN NADEAU :

Au mois de décembre, oui, c'est ça, oui, le 19 décembre.

1380

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Et en fait, il y a eu, j'imagine, une consultation préalable. Il y a des organismes qui ont été consultés. Pourriez-vous nous expliquer un peu ce qui s'est passé avant l'adoption de ce règlement?

1385

M. JEAN NADEAU :

Merci, madame la présidente. Je veux dire, on parle vraiment de cette loi-là. On ne parle pas de la plage en vertu du règlement.

1390

LA PRÉSIDENTE :

Non, non, non, on parle de ce dont on parlait cet après-midi. C'est une loi, en fait, monsieur Nadeau?

1395

M. JEAN NADEAU :

1400 Oui, tout à fait. En fait, c'est une modification qui a été apportée à deux lois, d'une part,
au Code municipal Québec et, d'autre part, à la Loi sur les cités et villes, pour permettre aux
municipalités X je vais résumer un peu la disposition X donc pour permettre aux municipalités
sur un total donc de huit jours, puis il ne peut y avoir interdiction pendant plus de deux jours
consécutifs, donc d'interdire l'épandage, pour tenir compte notamment de situations telles, bon,
1405 le 24 juin, le 1er juillet ou encore d'un festival local.

L'origine de ces dispositions-là, c'est notamment dans le cadre des discussions qui ont
eu cours entre les ministères et la Fédération des producteurs de porcs, l'UPA, et les unions
municipales dans le cadre de la refonte du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine
1410 agricole, qui a donné le règlement sur les établissements agricoles. Alors, il y avait eu une
demande...

LA PRÉSIDENTE :

1415 Sur les exploitations.

M. JEAN NADEAU :

1420 Les exploitations agricoles, excusez-moi. Il y avait eu donc une demande des unions
municipales à l'effet de pouvoir bénéficier d'un tel pouvoir d'interdiction d'épandage durant l'été
pour accommoder donc des fêtes et des choses du genre. Et donc, après certaines
discussions, c'est ce que ça a donné comme résultat législatif.

LA PRÉSIDENTE :

1425 Comment on tient compte dans ce règlement... vous parlez de fêtes ou de festivals, le
Festival des fleurs, le Festival des montgolfières, et j'en passe. À ce que je sache, ça dure plus
de deux jours. C'est souvent la semaine. Comment on a tenu compte de ça en interdisant
d'interdire plus de deux jours l'épandage? Est-ce qu'on en a tenu compte ou ça a complètement
1430 été écarté des discussions?

M. JEAN NADEAU :

1435 Bien, ce que je peux vous dire là-dessus, madame la présidente, c'est que, en fait, il y
a eu des propositions qui ont été faites finalement. Je veux dire, on a tranché au niveau du
gouvernement pour avoir ces dispositions-là. Mais il y avait une préoccupation, au départ,
justement de pouvoir permettre de tenir compte de festivals qui pouvaient s'étendre sur
effectivement plus de deux jours.

1440 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, cet article de loi là, ce qu'il fait, c'est qu'il interdit l'épandage à certains moments dans l'année, à la condition qu'une municipalité adopte un règlement qui est publié au plus tard le dernier jour des mois de février et de mars de cette même année, mais elle
1445 n'empêche pas un producteur d'épandre jusqu'au 1er octobre ou avant le 1er juin. Parce que je ne me rappelle plus, dans le cadre du règlement, quelles sont les dispositions, mais tout ce que fait cet article de loi, c'est de fixer un certain nombre de jours dans une période qui va du 1er juin, disons, au 1er octobre, où il est interdit d'épandre. C'est ça?

1450 **M. JEAN NADEAU :**

Peut-être une précision, madame la présidente. En fait, ce n'est pas une loi qui s'applique demain matin dans toutes les municipalités, là. C'est une loi qui permet à une municipalité de déterminer un certain nombre de jours où elle va, elle, interdire l'épandage.

1455 Et puis, bon, on a mentionné tout à l'heure, il y a un certain nombre de questionnements. Puis d'ailleurs, j'étais avec des gens de MRC tout à l'heure, bon, ça soulève un certain nombre de questionnements, notamment quant à l'applicabilité de la mesure au niveau local. Alors, dans ce contexte-là, moi, les commentaires que j'ai de personnes de la
1460 MRC, c'est qu'ils me disent: *Bon, bien, c'est peut-être difficilement applicable tel que libellé.+

Par exemple, on sait qu'il y avait des ententes aussi morales dans certaines municipalités pour tenir compte de festivals. Je vérifiais récemment avec les gens de Saint-Tite dans la MRC de Mékinac, le Festival western qui dure dix jours, eux, ils ont une entente de principe, une entente morale avec les producteurs agricoles à l'effet de ne pas faire d'épandage pendant cette période-là. On peut comprendre que s'il y a des situations exceptionnelles, les gens vont user de tolérance.

1470 Puis par ailleurs, je vois mal une municipalité aussi, dans des conditions vraiment particulières, d'aller poursuivre un producteur le lendemain matin. Surtout dans les petites municipalités, on n'a pas recours au tribunal, je veux dire, à tout bout de champ. Parce que notamment, ça coûte cher, ça peut être très long et souvent ça ne règle pas les problèmes de recourir aux avocats et aux tribunaux.

1475 Alors, habituellement, les gens ont des façons différentes de le faire, particulièrement dans les petites municipalités.

LA PRÉSIDENTE :

1480 Et ici, on va avoir des greffiers qui vont avoir beaucoup de pression.

Mme NICOLE DUFRESNE :

1485 Seulement qu'un petit mot. Ma préoccupation, c'est on a rajouté une loi permettant aux municipalités de, bon, de bloquer huit jours. C'est sûr, deux jours, bon, il est bien certain que dans certaines conditions, ça peut être nécessaire. Mais tout à l'heure, on a dit: pourquoi est-ce que les dates qui sont butoirs ne sont pas négociables?

1490 On dit qu'on se rajoute des lois ou des encadrements, c'est bien. Mais jusqu'à quel point il y a eu une consultation des producteurs en place? Ça, en tout cas, j'en doute là, mais il pourrait y avoir un assouplissement. Et dans un contexte qu'on dit: *Il faut se parler pour se comprendre et puis il faut également respecter chacun dans sa situation sociale+, je pense que ce serait un avancement que de pouvoir négocier ces dates-butoirs-là selon les régions et selon les préoccupations.

1495 En tout cas, c'est mon avis. Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1500 Merci. Ce n'était pas le moment de le donner, mais on l'a entendu quand même.

 Madame Fabienne Martino, qui est du Centre de recherche et d'éducation à l'environnement. Et c'est de la région de Victoriaville. Bonsoir, madame Martino. C'est monsieur Benoît Girard?

1505 **Mme FABIENNE MARTINO :**

 Bonsoir! Monsieur Benoît Girard, qui fait partie de l'organisme.

1510 **LA PRÉSIDENTE :**

 Alors, il est également inscrit à la suite de votre inscription, donc, vous avez droit à quatre questions, deux chacun. Ils sont inscrits tous les deux. Je veux le dire, là, parce que l'autre jour, on a eu le cas d'une inscription, deux personnes. C'était une autre règle. Allez-y.

1515 **Mme FABIENNE MARTINO :**

 Rapidement, le Centre de recherche et d'éducation en environnement régional se propose d'écrire un mémoire en collaboration bénévole avec ses membres. Donc, les questions qu'on a, ça a été fait par plusieurs personnes. Donc, on représente plusieurs personnes.

1520

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1525

Mme FABIENNE MARTINO :

Je commencerais avec une question qui concerne des normes d'épandage. Donc, malgré des normes d'épandage qui seraient imposées aux productions porcines, sera-t-il possible de constater dans le futur une augmentation régionale de la pollution reliée à cette production?

1530

LA PRÉSIDENTE :

Je n'ai pas trop compris votre question. Dites-moi-la simplement.

1535

Mme FABIENNE MARTINO :

Il y a des normes qui sont fixées par des règlements.

1540

LA PRÉSIDENTE :

Oui, comme le Règlement sur les exploitations agricoles.

1545

Mme FABIENNE MARTINO :

Voilà, exactement. Et malgré des normes qui sont imposées aux productions porcines, est-ce que c'est possible globalement dans une région de se retrouver avec une augmentation de la pollution reliée à cette production, dans une région donnée?

1550

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas l'objectif du règlement, mais monsieur Fortin?

1555

M. PIERRE FORTIN :

Justement, le règlement vise à protéger les cours d'eau notamment par toutes les normes environnementales qu'on fixe. Cependant, le règlement, lui, quand on parle de normes à atteindre en termes d'épandage, lui, il va fixer la bonne dose, c'est-à-dire avec les abaques, avec le plan agroenvironnemental de fertilisation, les bonnes doses en fonction des cultures et de la richesse des sols. On va s'assurer à ce que ça soit appliqué au bon moment, avec le bon équipement et qu'on respecte quand même une distance d'épandage.

1560

LA PRÉSIDENTE :

1565

En fait, ce qu'on pourra peut-être constater, parce que ce qu'on recherche avec le règlement, c'est d'avoir les terres suffisantes pour utiliser le fertilisant organique qui est disponible. Bon, ça, on comprend ça. Dans la mesure où c'est bien fait, ça ne devrait pas avoir d'effet sur l'environnement puisqu'on devrait être à l'équilibre. Mais par contre, on pourrait observer dans certaines régions une augmentation de la production porcine quand même.

1570

Dans une région où les terres, le territoire, les terres ne sont pas totalement utilisées à des fins de fertilisation, on pourrait voir un accroissement de terres, on pourrait voir également un accroissement de la production porcine dans ces régions-là.

1575

M. PIERRE FORTIN :

Après la période de transition...

1580

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

M. PIERRE FORTIN :

1585

... probablement, oui, si la municipalité n'est pas en surplus, si on est en contrôle en termes de bilan phosphore, en termes de contrôle des PAEF. Alors, à ce moment-là, théoriquement, oui.

1590

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce que recherche le règlement, c'est d'être en équilibre partout.

M. PIERRE FORTIN :

1595

Et d'être en contrôle avec les unités qu'on va émettre.

LA PRÉSIDENTE :

1600

Ça va?

Mme FABIENNE MARTINO :

1605

Merci beaucoup. Ma deuxième question concerne, en fait, des préoccupations de certains membres.

Des inspections surprises en temps d'épandage permettraient de constater que les normes environnementales ne sont pas toujours respectées. Par exemple, on pourrait constater

1610 des détournements de règles tel que avoir, en théorie, la superficie nécessaire à l'épandage de lisier pour une ferme donnée, mais que, en pratique, cette quantité de lisier se retrouve sur les parties des terres les plus proches de la ferme.

1615 Donc, la question est la suivante. Est-ce que des nouvelles normes pourraient contrôler ce genre d'excès en tenant compte, par exemple, des particularités topographiques locales ou quelque chose dans le genre et également éviter du développement porcin dans une municipalité où des alertes sur la qualité de l'eau potable ont été émises à quelques reprises depuis deux, trois ans.

M. PIERRE FORTIN :

1620 Je laisserai le soin à mon collègue du régional de répondre.

LA PRÉSIDENTE :

1625 Monsieur Lévesque.

M. SERGE LÉVESQUE :

1630 On fait peu de contrôle systématique des épandages. On le fait sur plainte. Par contre, il faut comprendre qu'actuellement, la gestion des épandages se fait via les plans agroenvironnementaux de fertilisation. Ces plans sont faits par des professionnels qui ont été formés, qui ont des compétences, et l'agriculteur, en théorie, doit suivre les indications qui sont indiquées au PAEF.

1635 De plus, depuis le Règlement sur les exploitations agricoles, l'agronome doit faire rapport de ce qui a été fait comme épandage au cours de la saison antérieure. Donc, il doit valider si les doses prévues ont été appliquées aux endroits prévus et, s'il y a lieu, réajuster le PAEF pour l'année subséquente.

1640 Donc, vous voyez que le processus de contrôle et de vérification du PAEF se fait via le professionnel habilité.

LA PRÉSIDENTE :

1645 Monsieur Fortin, vous voulez rajouter quelque chose?

M. PIERRE FORTIN :

1650 En complément, que madame Claire Bolduc, la présidente de l'Ordre des agronomes, a précisé que l'agronome suit les activités sur le terrain.

1655 J'ajouterais également que le ministère s'est donné 100 ressources supplémentaires au niveau de son contrôle. Et un des objectifs qu'on vise au cours de la prochaine année, c'est de rencontrer les 3 000 exploitants porcins pour effectuer un contrôle sur l'ensemble des fermes au cours de la prochaine année. Donc, on va resserrer nos inspections et le nombre d'inspections. On va passer à, grosso modo, près de 12 000 inspections par année par rapport à 3 000 comme ce fut le cas dans les dernières années.

LA PRÉSIDENTE :

1660 Ce sont des inspections qui sont faites aussi auprès des producteurs laitiers et bovins?

M. PIERRE FORTIN :

1665 Oui, oui, les 12 000, évidemment.

LA PRÉSIDENTE :

1670 D'accord.
Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1675 Madame évoque l'hypothèse de quelqu'un qui a du fumier à répandre et qui donc peut en répandre un peu plus dans les endroits où c'est moins loin et un peu moins dans les endroits où c'est plus loin. Ce que votre collègue, qui n'est pas agronome ni un certain nombre d'autres professions, appelle du *garrochage*, bon.

1680 Quel serait l'intérêt d'un producteur de surfertiliser un coin de sa terre et de ne pas fertiliser un autre coin de sa terre pour se débarrasser de son lisier?

M. PIERRE FORTIN :

1685 Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, un producteur qui ne respecte pas son plan agroenvironnemental de fertilisation, donc son plan agroenvironnemental de fertilisation, c'est son plan de gestion des cultures et de la fertilisation, c'est sûr qu'en débalançant ce plan-là d'épandage, il débalance les résultats de son exploitation, en plus probablement de... j'imagine, là, qu'il y a des puits tout près ou je ne sais pas, là, dans le cas hypothétique que vous posez, mais évidemment ce n'est pas à son avantage.

1690

Je ne sais pas si mon collègue...

M. SERGE LÉVESQUE :

1695 C'est sûr que l'agriculteur peut y voir un avantage à court terme, en termes de temps et d'économie d'essence peut-être, là, parce qu'il est pressé dans le temps, il veut finir son épandage avant le 1er octobre, ça fait que là, il doit faire ça rapidement près des bâtiments.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1700 Petit malin, vous avez trouvé des trucs!

LA PRÉSIDENTE :

1705 On dirait que ça fait sourire bien du monde, par exemple.

M. SERGE LÉVESQUE :

1710 Bien, on peut penser que ça pourrait être ça. Mais par contre, on perçoit très bien qu'à long terme, il ne sera pas gagnant parce qu'il va devoir, pour les années futures, aller épandre un plus grand volume de fumier plus loin. Donc, c'est reporter des coûts dans le temps. Parce qu'éventuellement, les analyses de sol qu'il va devoir faire pour faire réajuster son PAEF d'année en année vont illustrer les surdoses qu'il va avoir faites près de sa ferme et, donc, les réajustements vont se faire dans le temps.

1715 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien.

1720 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Benoît Girard. Ça va, madame Martino?

Mme FABIENNE MARTINO :

1725 Bien, je suis consciente de parler de quelque chose qui est excessif, mais c'est quelque chose qui pose apparemment un réel problème. Et ce que je comprends, je veux juste vérifier quelque chose, tout agriculteur est donc obligé de suivre ce plan-là. C'est ça. Donc, en fait, c'est un intérêt court terme et il y a moyen donc, dans le futur, avec le Règlement sur les exploitations agricoles, de contrôler ça ces excès-là. C'est ça?

1730

M. PIERRE FORTIN :

1735 Oui, parce que le producteur avec ce scénario-là, lui, va enrichir, comme mon collègue le disait, de plus en plus son sol et il est obligé d'avoir une analyse de sol. Puis à un moment donné, ça ne balancera plus dans ses superficies.

Mme FABIENNE MARTINO :

1740 D'accord, parce que ça va se voir.

M. PIERRE FORTIN :

1745 Il va manquer de superficie ou il devra épandre de plus en plus loin pour respecter la richesse totale du sol.

Mme FABIENNE MARTINO :

1750 D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Et le besoin des plantes.

1755 **M. BENOÎT GIRARD :**

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

1760 Bonjour, monsieur Girard!

M. BENOÎT GIRARD :

1765 Moi, je suis citoyen de Victoriaville, puis j'ai une préoccupation par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

1770 Donc, Victoriaville est approvisionnée aux deux tiers par une réserve d'eau qui a été construite, il y a peut-être 30 ou 40 ans, qui s'appelle le réservoir Beaudet, qui est sur la rivière Bulstrode. Et puis avec le temps, ça a été un lieu de passage des oies blanches. Et puis actuellement, à chaque automne puis au printemps, il en vient plusieurs milliers. Donc, à un moment donné, ça a préoccupé les gens de la Ville puis le conseil municipal a demandé une étude à savoir: est-ce que les oies ont un effet sur la qualité de l'eau? Parce que, bon, ça vit, ces oies-là. Puis en quantité comme ça, donc ça pourrait avoir un effet sur ça.

1775 Et l'étude a été donnée à des biologistes. Je n'ai pas les données ou le rapport exact, mais je me rappelle d'avoir vu l'article dans le journal, puis le résultat m'avait surpris. Donc,

1780 c'était à l'effet qu'il n'y avait pas une augmentation significative des coliformes à partir de la présence des oies blanches, mais plutôt il y avait une augmentation quand il venait des coups d'eau, c'est-à-dire des orages ou bien au dégel au printemps. Donc, on peut associer ça comme étant de provenance soit industrielle ou agricole ou municipale en amont du réservoir.

1785 Donc, à ce moment-ci, ma question, c'est, là, il y a un développement porcin qui se fait justement sur le bassin versant de cette rivière-là en amont, dans les municipalités plus loin, et si ça a une incidence sur la qualité de l'eau assez importante pour...

1790 Bon, la Ville a un très bon système de filtration, mais ça peut augmenter les coûts. Ça peut aussi détériorer la qualité de l'eau. Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut être fait du point de vue réglementaire si, à un moment donné, ce lien-là est constaté entre l'augmentation des cheptels porcins ou d'autres animaux, remarquez?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1795 Partons d'abord de votre étude de halte d'oies blanches. Vous n'avez pas lu le rapport en question?

M. BENOÎT GIRARD :

1800 Non. J'ai l'intention d'en demander une copie. Mais pour le moment, je ne l'ai pas lu, moi personnellement, non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1805 Monsieur Trencia, est-ce que vous connaissez ce rapport-là? Est-ce que le passage d'oies blanches contribue à la contamination de l'eau, autant que vous connaissez?

M. GUY TRENCIA :

1810 Personnellement, non, mais je pourrais relancer la question à mon collègue.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Si votre collègue le sait, il n'y a pas de problème. Il a l'air très content de recevoir la question, d'ailleurs.

1815

M. GRÉGOIRE OUELLET :

Il y a effectivement un problème. Normalement, parce que l'oie blanche est sous la responsabilité du gouvernement fédéral, c'est un oiseau qui est géré par le gouvernement fédéral...

1820

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Elles sont étiquetées *fédéral* quand elles descendent!

1825

M. GRÉGOIRE OUELLET :

Mais, en plus de ça, je dois dire que j'ai des connaissances extrêmement limitées dans ce domaine.

1830

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

D'accord. Donc, vous n'avez pas de données sur le cryptosporidium, par exemple, ou des contaminants.

1835

M. GRÉGOIRE OUELLET :

Non.

1840

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Bon. Du côté de la Santé non plus, vous n'avez pas de données particulières à l'égard de ça? Ce n'est pas un phénomène unique?

1845

M. GUY LÉVESQUE :

Par rapport à la situation de Victoriaville ou en général?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1850

Non, par rapport aux oies blanches et aux polluants ou aux contaminants que peut amener une... on sait que, pensons le lac Brome, par exemple, les canards sont problématiques à certains endroits. Donc, vous n'avez pas de données?

1855

M. GUY LÉVESQUE :

De mémoire, non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1860

Il faudra vous fier à votre étude. On ne peut avoir de données supplémentaires, d'informations supplémentaires sur ça.

Monsieur Fortin?

1865

M. PIERRE FORTIN :

1870

L'approche du bassin versant qu'on a expliquée dans la région de Montréal, ça pourrait être une analyse. Je pense que les intervenants pourraient, dans le cadre de la Politique nationale de l'eau, dans le cadre de l'approche bassin versant, se donner des moyens ou des objectifs pour peut-être intervenir sur le territoire pour diminuer cette charge.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1875

Parce que là, ça, c'était l'introduction de sa question, c'était plus un élément périphérique qu'on allait voir.

1880

Mais sa question de base, c'est la suivante. La Ville de Victoriaville a un bassin dans lequel elle puise son eau potable et il y a une production porcine qui augmente en amont du réservoir, quelles sont les mesures dont dispose la Municipalité de Victoriaville pour protéger son eau? Et quel type de vigilance il faut accorder s'il y avait une détérioration de l'eau brute qui vient de votre réserve? C'est bien ça.

1885

Alors, vous me répondez que par l'approche bassin versant, on peut avoir des éléments. Est-ce qu'il y a des éléments juridiques de protection? Est-ce que dès maintenant, la Ville doit mettre les producteurs en demeure de dommages éventuels? Est-ce qu'il y a des démarches qui peuvent être entreprises?

M. SERGE LÉVESQUE :

1890

Le règlement sur les eaux de captage vise les eaux souterraines, alors que la prise d'eau de Victoriaville, c'est une...

LA PRÉSIDENTE :

1895

Monsieur Lévesque, je ne vous entends pas.

M. SERGE LÉVESQUE :

1900

On s'interrogeait sur la pertinence du règlement sur les eaux de captage quant à cette problématique-là. Et évidemment, pas pertinent, parce que le Règlement sur le captage des eaux souterraines vise les prises d'eau souterraines, alors que la prise d'eau de Victoriaville est une prise d'eau de surface.

1905

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais est-ce qu'on pourrait, par exemple, recommander à la Ville de Victoriaville de, immédiatement, exercer une surveillance suivie de son eau brute pour voir s'il y a une détérioration de son eau brute dans les années qui viennent.

1910

M. SERGE LÉVESQUE :

1915

Je suis déjà assuré que la Ville de Victoriaville est assidue dans la surveillance de la qualité de son eau brute. Entre autres, en rapport avec la présence des oies blanches, je ne suis pas au fait vraiment de cette étude-là, mais j'en ai entendu parler un peu par la bande récemment. Je ne suis pas dans la région depuis très longtemps, mais je sais qu'il y a eu une étude pour vérifier l'impact de la présence de ces oiseaux-là sur la réserve et que la conclusion, en tout cas selon ce que je me rappelle, la conclusion, c'est que la situation était acceptable tel qu'on la vivait, probablement en raison de la qualité du suivi et de la qualité du système de filtration d'eau potable.

1920

LA PRÉSIDENTE :

1925

Mais monsieur Lévesque, la pression que pourrait exercer l'implantation de porcheries en amont de la prise d'eau, est-ce que ça pourrait avoir une incidence sur la qualité de l'eau du réservoir?

M. SERGE LÉVESQUE :

1930 On a entendu monsieur Patoine cet après-midi discourir longtemps de la question. Je ne crois pas pouvoir faire mieux.

LA PRÉSIDENTE :

1935 Mais dans la mesure où on applique le Règlement sur les exploitations agricoles tel que vous le proposez, est-ce que ça n'a pas pour effet de, tout au moins, atténuer l'impact que ça pourrait avoir?

M. SERGE LÉVESQUE :

1940 Oui, ça pourrait atténuer l'impact. Mais on a vu que passé un certain pourcentage de superficie en agriculture, qu'on peut déceler des impacts, même si le règlement est *respecté+.

LA PRÉSIDENTE :

1945 Ça va, monsieur Girard? Avez-vous une autre question?

M. BENOÎT GIRARD :

1950 Je n'ai pas entendu cet après-midi ce qui avait été dit, dont vous faites mention. Donc, je ne sais pas si ce serait possible d'avoir un compte rendu de ça à un moment donné?

LA PRÉSIDENTE :

1955 En fait, dans les transcriptions de nos séances, vous allez pouvoir relire tout ce qui a été dit. Et ça va être disponible, la semaine prochaine, dans le site Internet de la Commission ou dans les centres de consultation ouverts dans la région. D'accord?

M. BENOÎT GIRARD :

1960 D'accord. Je peux poser une autre question?

LA PRÉSIDENTE :

1965 Oui.

M. BENOÎT GIRARD :

1970 Il y avait un membre de notre organisme qui faisait mention que dans sa municipalité, qui est justement une des municipalités en amont de la rivière Bulstrode, qu'il y a eu quelques alertes sur la qualité potable de l'eau, donc interdiction de boire. Puis en même temps, elle constate une expansion de la production porcine dans sa municipalité.

1975 Alors, elle voudrait savoir comment est-ce possible qu'on puisse avoir un développement en même temps qu'on a des alertes sur la qualité de l'eau potable?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1980 Rappelez-moi la municipalité en question?

M. BENOÎT GIRARD :

Saint-Fortunat.

1985 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Saint-Fortunat. Alors, on peut demander au directeur régional, est-ce que vous avez eu des plaintes là-dessus? Est-ce que vous avez un dossier sur l'état à Saint-Fortunat?

1990 **M. SERGE LÉVESQUE :**

Malheureusement, Saint-Fortunat, ce n'est pas notre région. Je crois que c'est dans...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1995 Ça ne tombe pas bien! On trouve des oies fédérales et des...

M. BENOÎT GIRARD :

2000 C'est la région de l'amiante, mais c'est le bassin versant de la Nicolet quand même.

M. SERGE LÉVESQUE :

2005 Il n'y a peut-être pas de lien direct entre le fait qu'il y ait quelques porcheries qui se soient rajoutées et qu'il y ait eu des contaminations de l'eau potable. Je ne connais pas du tout la situation de Saint-Fortunat, mais il faut peut-être explorer un peu les raisons de la contamination avant de conclure que ça pourrait être relié aux exploitations porcines.

LA PRÉSIDENTE :

2010

Monsieur Marquis?

M. BENOÎT GIRARD :

2015

Donc, la plainte revient au plaignant. C'est ça que vous dites? Je veux dire, la preuve revient au plaignant?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2020

Pas nécessairement. La seule chose, c'est que c'est la cause, quelle est la cause. Ça prend une analyse pour voir la cause précise. Il n'y a peut-être pas de lien dans ce cas-là, il peut ne pas y avoir de lien précis entre la production porcine et la contamination de l'eau. Elle peut venir d'une industrie ou d'autres incidents ou simplement d'un étiage. Alors, ça, l'analyse du dossier n'est pas faite.

2025

Comme on n'a pas les gens qui ont l'information... si ça s'était produit dans la région de monsieur, il serait intervenu cette année, il serait au courant des données de base pour être capable de vous répondre.

2030

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2035

Oui, je voulais peut-être faire une petite mise en garde en ce qui concerne le discours de monsieur Patoine cet après-midi, c'est-à-dire qu'il couvrait que le phosphore. Alors, je ne sais pas si monsieur Lévesque veut reprendre pour parler des autres polluants possibles mais, effectivement, dans ce discours-là, on ne retrouve pas tout.

2040

Je pense, entre autres, qu'il est bien différent ce qui se passe avec les nitrates, que ce qui peut se passer avec le phosphore. Alors, c'est tout simplement peut-être des ajouts que vous pourriez apporter.

2045

M. PIERRE FORTIN :

Notre spécialiste sur l'eau n'est pas avec nous, malheureusement. Il a dû quitter. On peut prendre la question en délibéré et vous revenir.

2050 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ce serait intéressant, monsieur Girard, que vous lisiez les transcriptions de la séance de cet après-midi.

2055 **M. BENOÎT GIRARD :**

Donc, monsieur Patoine?

2060 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Patoine.

M. BENOÎT GIRARD :

2065 D'accord, c'est noté.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord?

2070

M. BENOÎT GIRARD :

D'accord, merci.

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Sanfaçon?

2080 **M. DENIS SANFAÇON :**

2085 Madame la présidente, pas à titre de porte-parole, mais à titre de professionnel vétérinaire de formation, évidemment les oies peuvent être porteurs de coliformes et de salmonelle et d'un certain nombre d'autres bactéries, au même titre que n'importe quel animal ou humain.

2090 Ce que j'ignore, c'est leur comportement par rapport au moment privilégié pour les laisser aller dans la nature. Est-ce que c'est pendant qu'elles sont sur l'eau ou pendant qu'elles volent? Ça, je ne le sais pas. Mais on en trouve sûrement dans les fèces de l'ordre du milliard quotidiennement, comme on retrouve chez tout être vivant.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Sanfaçon.

2095

Alors, sur ceci, je vous annonce d'abord que je ferme le registre, compte tenu que nous souhaitons terminer à 23 h. Il y a déjà quelques personnes d'inscrites au registre. On va faire une pause d'une dizaine de minutes et on revient avec les cinq derniers intervenants. Merci.

2100

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2105

Monsieur Robitaille, vous avez une réponse à une question posée préalablement par monsieur Lafortune?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2110

Oui, et avec des points d'éclaircissement que monsieur Dumais me demandait. Alors, j'ai...

LA PRÉSIDENTE :

2115

Je veux juste m'assurer que monsieur Lafortune est là. Est-ce qu'il est là? Bon, alors, monsieur Robitaille est prêt à donner certains éclaircissements par rapport à une question que vous avez posée préalablement, monsieur Lafortune.

2120

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2125

Madame la présidente, alors j'ai eu des bons professeurs, mais on va le voir si tout est complet.

2130

Évidemment que, comme je vous ai mentionné tout à l'heure, c'est un domaine où on est rendu dans des données quand même assez pointues et assez détaillées. Mais ce qu'il faut se rappeler, c'est que quand on établit le revenu stabilisé, donc on enquête des entreprises et on enquête les éléments du coût de production, auxquels on ajoute 70 % du salaire de l'ouvrier spécialisé dans la production porcine. On n'enquête pas les prélèvements du producteur agricole. Ce n'est pas une donnée qui est utilisée. Pourquoi on arrive à 70 %? C'est parce qu'on tient compte de l'écart entre le revenu stabilisé et le prix du marché sur des données historiques.

2135

2140 Prenons l'année dernière, donc 2001-2002. Le revenu stabilisé a été établi à 151,60 \$ par porc. Le prix du marché a été de 163,83 \$, donc un excédent de 12,23 \$ par porc. Ce 12,23 \$ permet de combler l'écart entre le 70 % et le 100 % quand on analyse des données sur un horizon de X années. C'est pour ça qu'on est à 70 %. Dans d'autres secteurs, on est à 90 %, parce que la fréquence de l'écart entre le revenu stabilisé et le prix du marché, qui donne un excédent positif, est moins fréquent. Et cette donnée-là est validée de façon ponctuelle pour savoir si le 70 % demeure toujours une donnée valable. Mais c'est sur un horizon de X années de résultats qui sont compilés.

2145 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

2150 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Je vais vous soumettre une interprétation que j'ai de la situation et vous me direz si je me trompe. Quand on dit que l'assurance-stabilisation garantit...

2155 Là, vous, vous avez discuté pourquoi des fois on parle de 70, pourquoi on parle de 90. Mais la question que je vais vous soumettre, c'est en regard de la question de madame productrice de porc, madame Dufresne, qui disait: *Est-ce que je vais demander à mes jeunes de venir s'établir chez moi dans la perspective où ils vont dans leur carrière gagner 70 % de l'ouvrier spécialisé?+

2160 Alors, mon interprétation est que 70 % du salaire de l'ouvrier spécialisé, qui est dans le coût de production, c'est la rémunération minimum de l'entrepreneur qui est garantie dans les années où le prix de marché est inférieur au prix stabilisé. Dans les années où le prix de marché est supérieur au prix stabilisé, l'entrepreneur gagne 70 % du salaire de l'ouvrier spécialisé, plus le surplus du prix du marché par rapport au prix stabilisé.

2165 Donc, l'idée était de tester si madame Dufresne, en entraînant ses enfants dans la production porcine, si elle les condamnait à vivre toute leur vie avec 70 % du salaire de l'ouvrier spécialisé ou si ce n'était pas le revenu minimum garanti dans les années où le prix est inférieur au prix stabilisé. Et quand le prix du marché est supérieur, bien, là, ils gagnent plus que 70 % et possiblement même pas mal plus que le revenu de l'ouvrier spécialisé.

2170 Est-ce que je me trompe dans mon interprétation?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2175

Vous avez donné tout à fait une très bonne interprétation, monsieur Dumais. Et effectivement, l'objectif, c'est toujours d'aller chercher, sur un horizon d'un nombre d'années, 100 % du salaire de l'ouvrier spécialisé.

2180

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Madame Breune, bonsoir!

2185

Mme ISABELLE BREUNE :

Bonsoir! Ma première question s'adresse à qui voudra bien répondre.

2190

Lors d'une séance à Montréal, monsieur Sanfaçon a mentionné qu'au Québec, on avait 2.1 millions d'hectares en culture et pâturage et 1.96 million d'unités animales. Donc, le ratio unité animale/hectare était inférieur à une unité. Puis il a eu une conclusion très rapide en disant: *Donc, on n'a pas de surplus au Québec.+ Au Danemark, on a aussi une limite de 1.4 unité animale/hectare.

2195

Lors d'une séance aussi au Saguenay, on a mentionné qu'une des difficultés à la compréhension des communautés rurales face à la production porcine, c'est la complexité des outils comme le PAEF, etc.

2200

Ma question sera la suivante. Est-ce qu'une limite territoriale de développement des élevages du genre une unité animale/hectare ne serait-elle pas un outil simple pour, d'une part, assurer la communauté et également rencontrer les principes de précaution en développement durable?

2205

LA PRÉSIDENTE :

Donc, pour tout développement futur? Est-ce que votre question, c'est de rétablir...

2210

Mme ISABELLE BREUNE :

Un équilibre à mettons une unité animale/hectare.

2215

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. C'est bien.

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2220 Merci, madame la présidente. La question, si ma mémoire est bonne, c'était: est-ce qu'à l'échelle, on illustre à l'échelle du Québec, si on avait une problématique à cette échelle-là et, à défaut d'avoir d'une part les rejets réels et d'autre part l'ensemble des prélèvements, on avait dit: *Bien, écoutez, ce serait surprenant qu'on ait une problématique à l'échelle du Québec avec 2 100 000 hectares et 1,96 million d'unités animales.+

2225 Ceci étant dit, ça ne veut pas dire que dans des territoires plus restreints, qu'il n'y a pas des problématiques. Donc, on a des situations qui sont très variées. Je pense que le choix qui était fait par les experts en regard d'utiliser des abaques, de tenir compte de la richesse du sol, de tenir compte du taux de saturation, c'est justement parce qu'il y a une grande variabilité de ces situations-là sur le territoire. Et d'appliquer une norme générale sur l'ensemble du territoire ne rendrait pas justice aux disparités qu'on retrouve sur ce territoire-là.

LA PRÉSIDENTE :

2235 Donc, pour vous, il faudrait appliquer soit une norme inférieure dans certains cas, soit ceux où il y a déjà un problème, et une norme supérieure dans d'autres cas?

M. DENIS SANFAÇON :

2240 Selon les situations et selon les différents éléments qu'on a mentionnés au niveau du sol, au niveau des prélèvements des cultures, il est fort possible qu'un territoire, puis si on veut absolument employer le terme d'unité animale, il est fort possible qu'un territoire supporte davantage que deux unités animales, mettons, et que dans une autre partie du territoire, une soit déjà trop, ou sur une ferme s'il y a eu surfertilisation, etc.

2245 Alors, c'est un petit peu pour ça que dans ma compréhension, il y a des professionnels qui font des plans de fertilisation, qui se basent sur des éléments de connaissance particuliers à des parcelles même. Et on n'applique pas sur cette base-là... on applique des quantités différentes selon des parcelles.

2250 Alors, c'était tout simplement ça qu'on voulait illustrer. C'est-à-dire, les disparités font en sorte que d'appliquer une norme générale, il me semble qu'on ne rendrait pas justice justement aux diverses situations qu'on rencontre.

LA PRÉSIDENTE :

2255 Est-ce que ça répond ou vous souhaitez...

Mme ISABELLE BREUNE :

2260 Non.

LA PRÉSIDENTE :

2265 Ça va? Parfait.

Mme ISABELLE BREUNE :

2270 Ma deuxième question touche un peu à ce que monsieur Lafortune a mentionné tantôt, entre autres qu'il semble que pour que les producteurs puissent installer une relève ou pour perdurer en production porcine, les producteurs doivent nécessairement augmenter leur volume de production ou améliorer leur efficacité.

2275 Un des points qu'on constate en production porcine, c'est le développement important de l'intégration comme moyen de contrôle, qui permet de contrôler autant l'amont que l'aval de la production. Monsieur Sanfaçon avait mentionné, entre autres, l'augmentation des prix sur les tablettes versus la stagnation des prix au producteur.

2280 Moi, je me posais la question suivante. Serait-il possible de développer des outils pour favoriser une prise de contrôle de l'amont et obtenir un meilleur partage des revenus de l'aval pour les producteurs, de façon à ce qu'ils puissent alors permettre de maintenir un revenu décent sans nécessairement être obligé d'augmenter leur volume de production pour survivre?

LA PRÉSIDENTE :

2285 Monsieur Sanfaçon, ça mérite réflexion?

M. DENIS SANFAÇON :

2290 C'est parce que j'essaie de comprendre la question en regard de l'amont versus l'aval. Est-ce qu'on pourrait être un petit peu plus spécifique?

LA PRÉSIDENTE :

2295 D'accord. Alors, quand vous dites: *contrôler l'amont+, donc c'est les intrants?

Mme ISABELLE BREUNE :

Contrôler les intrants, la...

2300 **LA PRÉSIDENTE :**

Le prix des intrants?

Mme ISABELLE BREUNE :

2305

Le prix des intrants ou la moulée ou les choses comme ça. Puis quand je parle de l'aval, c'est avoir un meilleur contrôle sur... pas nécessairement avoir un contrôle, mais avoir un partage des revenus.

2310

Je n'ai pas d'étude là-dessus, mais il me semble qu'en Europe, il y a eu des travaux de faits pour partager les revenus des ventes de viande, que les agriculteurs bénéficient d'un meilleur partage des revenus.

LA PRÉSIDENTE :

2315

En d'autres termes, l'écart entre le prix du marché dans le comptoir et ce qu'un producteur reçoit, ça va entre les mains de on ne sait qui, peut-être plusieurs intervenants.

2320

Madame veut savoir, est-ce qu'il y aurait moyen de faire profiter un peu plus au producteur de cet écart de prix, qui est comme un retour au producteur, pour éviter que le producteur n'ait d'autre choix que de devenir soit plus productif ou d'augmenter sa production pour augmenter ses revenus.

M. DENIS SANFAÇON :

2325

Merci, madame la présidente. La première chose que je pense qu'il faut comprendre, c'est que le prix, il est fixé. C'est un prix mondial. C'est un prix américain surtout. Et l'acheteur a une liberté de choix en regard de ses achats et les chaînes vont acheter au meilleur prix. Et si les producteurs québécois ne peuvent produire à un prix compétitif par rapport aux producteurs voisins, bien, je pense que les chaînes vont acheter chez les voisins.

2330

Il n'y a pas, comme on a déjà mentionné, depuis 1972, il n'y a pas possibilité de, au niveau du commerce, d'avoir des mesures, parce que ces mesures-là n'existaient pas comme en production laitière, les quotas ou des choses comme ça, sur lesquelles à ce moment-là il aurait pu y avoir une emprise quelconque.

2335

Là, on est dans un marché ouvert, et je ne suis pas spécialiste de ces questions, mais il me semble qu'on a là une difficulté majeure quand on veut introduire des éléments de contrôle sur ceux qui achètent au bout le produit.

2340

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2345 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2350 Madame Breune, je ne sais pas si vous ne vous référez pas à des exposés qu'on a eus sur le modèle danois caractérisé par le fait que, au Danemark, il y a aussi de l'intégration, mais l'intégration est entre les mains des producteurs. Et par ce biais-là, les producteurs participent à une partie des profits qui sont générés dans la production et la distribution des intrants, et les producteurs participent à une partie des profits qui sont générés dans la transformation.

2355 Alors, quand vous dites: *En Europe, on entend dire que dans certaines circonstances, les producteurs participent mieux aux profits dans ces secteurs-là+, est-ce que c'est à cet exemple-là que vous vous référez, dont on nous avait parlé dans certaines conférences thématiques?

Mme ISABELLE BREUNE :

2360 Oui, il y avait cet exemple-là. Mais j'avais aussi en tête, mais je ne sais plus où je l'ai entendu... parce que je suis d'accord que la liberté de choix d'achat, je comprends ça, mais une taxation sur la vente de viande qui laisserait la liberté d'achat aux distributeurs mais qui permettrait de faire un prélèvement, mettons, sur les viandes et le retourner à l'ensemble des producteurs, ce serait peut-être un moyen. Puis il me semble que j'ai déjà entendu cette possibilité-là en France, entre autres, mais je ne suis pas sûre.

LA PRÉSIDENTE :

2370 En avez-vous déjà entendu parler, monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

De taxation au niveau de la viande?

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

M. DENIS SANFAÇON :

2380

Non. Je ne suis pas sûr que ce soit une mesure très populaire au niveau des consommateurs. Les questions danoises qu'on mentionnait, on parle d'abattoirs. Et on a vu tantôt dans l'étude, ÉCON le chiffre qu'on a mentionné tantôt, que la...

2385

LA PRÉSIDENTE :

ÉCONO.

M. DENIS SANFAÇON :

2390

ÉCONO? Mais je pense qu'il n'y a pas de O. ÉCON-41 que, habituellement, au niveau de l'abattoir, ils répercutaient assez facilement les hausses. Quand il y avait des baisses, ça rebaissait un petit peu moins vite. Mais c'est au niveau de l'autre bout, qui est la distribution, sur lequel il y a moins de contrôle.

2395

Mais je ne connais pas de place où il y a taxation de la viande. Je ne sais pas si mes collègues en connaissent?

LA PRÉSIDENTE :

2400

Ça va?

Mme ISABELLE BREUNE :

2405

Oui. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2410

C'est à explorer.
Monsieur Jean-Guy Vincent, producteur.

M. PIERRE FORTIN :

2415

En attendant, madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Fortin?

2420 **M. PIERRE FORTIN :**

... un complément d'information pour monsieur Girard concernant le cas du producteur de porc qui était en amont. Dans le cadre de la Politique nationale de l'eau, il y a un engagement du gouvernement pour développer un plan d'action sur la protection des eaux de captage, des eaux de surface. Donc, c'est à venir.

Et concernant le cas de Saint-Fortunat, qui est dans Chaudière-Appalaches, il me ferait plaisir de pouvoir traiter de la question en Chaudière-Appalaches avec le directeur régional concerné si vous êtes...

2430

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, monsieur Girard, on vous invite à venir poser la question à Sainte-Marie quand on sera là. C'est dans deux semaines. Puis si vous n'êtes pas là, on la posera, on reviendra sur cette question-là.

2435

Monsieur Vincent.

M. JEAN-GUY VINCENT :

2440

Oui, madame la présidente, je ne voudrais pas avoir l'impression d'ambitionner sur...

LA PRÉSIDENTE :

2445

Vous avez le droit.

M. JEAN-GUY VINCENT :

Alors, étant donné aussi qu'on est dans le Centre-du-Québec et que la Commission passe actuellement et que je suis, comme je l'ai indiqué peut-être pas aussi précisément auparavant, président du Syndicat des producteurs du Centre-du-Québec, on a un souci, au niveau du syndicat, au niveau de la cohabitation.

2450

Il y a un dossier tantôt... d'abord, c'est un objectif de la Commission, la cohabitation. Et tantôt, il y a quelqu'un qui est venu parler de cohabitation, mais je pense que c'était positif dans le sens de dire qu'il y a eu entre les deux, entre le producteur et la personne, à essayer de trouver des moyens d'atténuation ou, en tout cas, de cohabiter là où ils sont installés.

2455

Ça posait, par exemple, ça a amené un questionnement, par exemple, parce qu'à partir du moment où on a parlé de distance, c'est sûr que ça nous a amenés à se poser des questions quand on parlait des distances. Parce que là, je ne sais pas, ça n'a pas été assez clair à savoir qui s'est approché de qui et est-ce que...

2460

LA PRÉSIDENTE :

2465

Il y avait 300 pieds de distance, en tout cas, entre les deux. C'est ce que je me rappelle.

M. JEAN-GUY VINCENT :

2470

En tout cas, ce n'était quand même pas tellement précis. Au niveau cohabitation peut-être, là, j'ai un petit bout que j'ai omis, que je voulais indiquer, c'est que quand même dans le dossier de Bécancour, le Syndicat du porc, de même que l'UPA et d'autres intervenants se sont beaucoup impliqués pour expliquer chacune des positions. C'est bien sûr que c'était un début de dialogue, et je pense qu'on veut aussi poursuivre ce qui a été commencé.

2475

Et dans le cas aussi de monsieur Pellerin, à chaque fois que le syndicat, où on peut avoir l'information qu'il y a une problématique, au niveau du Syndicat des producteurs de porcs, on est très ouvert à le recevoir puis à regarder qu'est-ce qu'on peut faire avec ça. Je pense qu'on n'a pas souvent... on l'a par la bande.

2480

En tout cas, je veux quand même passer le message de dire que les gens qui ont des problématiques dans notre région, ils peuvent très bien s'adresser au syndicat, à l'UPA, appeler le secrétaire ou n'importe quel membre de l'UPA et de demander de regarder comment on peut régler certains dossiers. Et c'était dans ce cas-là un problème d'odeurs. Et c'est, bien sûr, un problème qui occupe la Commission, une grande partie sont les odeurs.

2485

Alors, j'aurais une question. Parce qu'on a dans ce dossier-là, si je peux dire, mais en tout cas où monsieur Nadeau, par exemple, a parlé qu'à East-Hereford, il y avait un certain problème. Il parlait qu'il y avait des personnes qui pouvaient être incommodées par une porcherie qui était à 2 kilomètres. Alors, ma question est de savoir: est-ce qu'il y a des études qui concernent, par exemple, au niveau des odeurs, jusqu'où les odeurs vont? Est-ce qu'il y a des études qui disent ça? En fait, est-ce qu'il y a un *pifomètre* qui existe ou de quelle façon...

2490

Je ne sais pas si c'est au ministère de l'Environnement ou qui peut répondre, s'il y a quelqu'un qui a une réponse à ça, à savoir est-ce que ça se mesure, ça? Est-ce qu'il y a des mesures à ça pour dire où ça commence, où ça finit? C'est quoi les distances? Est-ce que ça existe?

2495

2500 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin, c'est une question de qualité d'air, je sais que les nuisances sont de la responsabilité des municipalités, mais à votre connaissance, au ministère, est-ce qu'il y a des études qui ont déjà été faites sur la question?

2505

M. PIERRE FORTIN :

Évidemment, les odeurs ne relèvent pas du ministère de l'Environnement.

2510 **LA PRÉSIDENTE :**

Pas dans ce cas-là.

M. PIERRE FORTIN :

2515

Exactement. Quand on était responsable, on a fait des recherches évidemment, mais depuis que c'est confié au ministère de l'Agriculture, on n'a pas...

LA PRÉSIDENTE :

2520

D'accord.

Alors, on va aller voir du côté de l'Agriculture. Monsieur Sanfaçon, l'IRDA se préoccupe-t-elle de ce genre de question?

2525 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la présidente, il y a des études à l'IRDA sur des moyens d'atténuer les odeurs. Quand on parle de comment les odeurs voyagent, il y a des études là-dessus. Maintenant, des situations particulières ou associées aux vents dominants, etc., en tout cas, je n'en ai pas vu beaucoup. Mais je sais qu'il y en a des études. Je ne sais pas si on veut faire une recherche là-dessus, mais...

2530

LA PRÉSIDENTE :

2535

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2540

Monsieur Vincent mentionnait particulièrement: est-ce qu'il y a des recherches qui se font sur les moyens de mesurer les odeurs et jusqu'où est-ce qu'elles se rendent? Et, de mémoire, je crois avoir lu des rapports de recherche de l'IRDA qui parlaient de recherches qui sont en train de se faire sur des nez électroniques, des manières de mesurer les odeurs. Parce

que je pense que monsieur se référait spécifiquement à ça. Est-ce qu'on peut mesurer? Est-ce qu'on a des outils?

2545

En d'autres termes, quand quelqu'un est à 2 kilomètres d'une porcherie et qu'il dit: *Moi, j'ai des odeurs et ça m'incommode+, alors monsieur Vincent dit: *Est-ce qu'on a des moyens de mesurer s'il y a des gens qui se plaignent à toutes sortes de distance pour voir si vraiment il y a des odeurs et l'intensité des odeurs?+

2550

M. DENIS SANFAÇON :

Oui, madame la présidente, effectivement. Et monsieur Roch Joncas a fait une conférence à ce sujet à Sainte-Marie où, effectivement, il faisait part de moyens qui permettent d'évaluer le niveau d'odeurs. Mais je ne pensais pas que c'était à ça spécifiquement qu'on faisait référence. Mais ça, il y a des recherches actuellement et il y a des moyens d'évaluer les niveaux d'odeurs qui ont été présentés dans la conférence de monsieur Joncas.

2555

LA PRÉSIDENTE :

J'imagine, monsieur Lévesque, que les odeurs, c'est une question de perception, les odeurs ne sont pas perçues de la même façon par tous les individus. Il y a des gens qui vont être plus tolérants, d'autres moins aux odeurs, même s'ils sont dans le même rayon par rapport à la source.

2560

2565

M. GUY LÉVESQUE :

Un instant, madame la présidente.

2570

M. JEAN-GUY VINCENT :

Ce n'est pas une colle, là!

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2575

Ce n'est pas une colle, mais c'est probablement une science en développement. Parce qu'on sait bien que si on prend un cours de vin, par exemple, on apprend à sentir un certain nombre d'odeurs. On sait bien que les entreprises de parfum ont des spécialistes des perceptions d'odeurs. Donc, c'est des choses qui existent, qui sont analysables, sur lesquelles, je pense, la science n'a pas encore beaucoup progressé.

2580

LA PRÉSIDENTE :

2585 Et je vous dirais même, monsieur Vincent, mettez quatre personnes autour d'un verre du même vin et demandez-leur ce qu'ils sentent, et vous allez avoir autant d'odeurs que de personnes.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2590 Par contre, autour d'une fosse à purin, il y a pas mal unanimité!

LA PRÉSIDENTE :

2595 Monsieur Lévesque.

M. GUY LÉVESQUE :

2600 Effectivement, madame la présidente, si on parle d'odeurs en termes de nuisance strictement, on ne parlera pas d'effet physiologique ou à des concentrations plus importantes, mais si on parle de nuisance comme le son ou comme le bruit pourrait être une nuisance, c'est sûr que les perceptions peuvent varier d'une personne à l'autre, c'est certain. Mais quand un groupe assez important de personnes s'entendent, je dirais, à qualifier une telle odeur ou une telle charge d'odeurs de nuisance, bon, je pense qu'il faut quand même les écouter.

2605 On a déposé à vos analystes, aujourd'hui, un document, je ne sais pas si vous l'avez déjà, qui vient du Yale Center Environmental Law et Policy, qui traite des odeurs et des gaz. Il fait un peu un *overview*, un tour d'horizon. Et puis, bon, je ne l'ai pas en tête parce qu'on ne l'a pas vraiment consulté encore; c'est un document qu'on vient d'avoir. Peut-être que là-dedans, il y a des réponses justement en termes de mesure et en termes de façon d'apprécier ces odeurs-là. Pour l'instant, c'est ce que je peux en dire.

LA PRÉSIDENTE :

2615 D'accord.

Monsieur Nadeau, on sait que les municipalités ont la responsabilité des nuisances. Maintenant, il y a des distances séparatrices qu'on a reconnues entre des établissements agricoles et les résidences dans les municipalités. Sur quoi on s'est basé pour établir ces distances? Quelle question!

2620 **M. JEAN NADEAU :**

Regardez, madame la présidente, merci pour votre question. Mais en fait, moi, j'ai été un peu associé à ces réflexions-là dans le cadre d'une proposition qui avait été posée notamment par des gens du ministère de l'Environnement. Et puis ce que je comprenais de la

2625 chose, c'était que, bon, ça avait été établi par notamment des ingénieurs allemands à partir de méthodes assez compliquées.

Vous avez déjà eu l'occasion d'apprécier mes capacités en termes de calcul, alors je ne saurais oser m'embarquer dans ce genre d'explication. Peut-être que les gens du ministère de l'Environnement pourraient nous dire un peu plus quelle était la base de ces méthodes de calcul.
2630 Mais je sais qu'il y a un aspect de seuil de détection qui intervient là-dedans, puis de panel donc qui détermine justement un seuil de détection. C'est ce que je peux dire sur la méthode. Je veux dire, vraiment, là, ça outre passe mes capacités.

2635 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin, est-ce que ce serait possible que vous fassiez une petite recherche à votre ministère, essayer de voir qu'est-ce que vous avez comme information sur la question et que vous nous reveniez à une séance ultérieure sur ça?

2640

M. PIERRE FORTIN :

Ou, regardez, on pourrait faire un petit retour en arrière, il y a quelques années. On a un spécialiste ici sur place, qui pourrait peut-être nous éclairer. Mais ce n'est pas de la responsabilité du ministère de l'Environnement. Nous, on s'est détaché complètement du côté odeur.
2645

LA PRÉSIDENTE :

2650 Ça, ça ne nous dérange absolument pas.

M. PIERRE FORTIN :

Donc, on pourrait demander à ce spécialiste-là...
2655

LA PRÉSIDENTE :

Il n'y a pas de barrière.

2660 **M. PIERRE FORTIN :**

... de nous expliquer la méthode allemande.

M. DENIS SANFAÇON :

2665

Madame la présidente, si vous permettez, on a déposé à la Commission le rapport du groupe d'experts, duquel sont tirées les distances qui sont prévues aux orientations gouvernementales. Ça a déjà été déposé.

2670

J'ai aussi dans une bibliographie plusieurs références qui touchent la simulation du transport des odeurs dans la nature. Il y a plusieurs recherches qui ont été faites là-dessus, notamment aux États-Unis. J'en vois, ici, en Hollande. Enfin, il y en a un petit peu partout.

LA PRÉSIDENTE :

2675

Vous avez terminé monsieur Sanfaçon?
Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2680

Madame la présidente, je voudrais peut-être apporter d'abord une information en ce qui concerne les mesures d'odeurs dans le domaine agricole. La station d'Agriculture Canada à Lennoxville a un laboratoire justement d'olfactométrie qui est opérationnel et qui peut mesurer les odeurs. Évidemment, c'est une station de recherche, par exemple, ils ne font pas ça de façon commerciale.

2685

Mais ce que je voulais mentionner aussi, et j'ai bien l'impression que vous êtes au courant, la Fédération des producteurs de porcs actuellement commande une étude de modélisation de la dispersion des odeurs, qui est réalisée actuellement par une firme de consultants. Alors, je suppose que vous en êtes au courant, probablement.

2690

M. JEAN-GUY VINCENT :

2695

Je sais qu'il y a des choses qui se font, mais je ne sais pas... en fait, on ne sait pas trop où c'est rendu, dans le sens de dire: est-ce que ça mesure les odeurs en vue des personnes, par rapport à un nombre d'animal, par rapport à beaucoup de choses, par rapport à plusieurs interrogations? Non, je ne peux pas vous...

M. PIERRE FORTIN :

2700

Madame la présidente, est-ce que vous voulez...

LA PRÉSIDENTE :

2705

Oui, on le veut.

M. PIERRE FORTIN :

2710 Donc, je demanderais à monsieur Émond de nous parler de sa vie antérieure quand il s'occupait plus des odeurs, au moment où c'était au ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

2715 Au moment où il avait du pif. C'est monsieur Carol Émond.

M. CAROL ÉMOND :

Bonjour, madame la présidente!

2720 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. CAROL ÉMOND :

2725 Bonsoir. Je ne sais pas trop par quel bout commencer, qu'est-ce que vous voulez au juste. Je peux peut-être vous rappeler le contexte qui s'est passé là-dessus.

2730 Jusqu'en 95, enfin, traditionnellement c'était le ministère de l'Environnement qui s'occupait de la question des odeurs en raison de la Loi de la qualité de l'environnement ou l'article 20. Quand on émet un certificat d'autorisation, on doit s'assurer que le bien-être, confort de l'être humain est rencontré. C'est ce qui s'est passé jusqu'en 95.

2735 Et en 95, il y a eu une demande de la part de l'Union des producteurs agricoles, le MAPAQ, l'UMQ X c'est la FQM maintenant X en disant: la question des odeurs, c'est beaucoup plus un phénomène social qu'un phénomène environnemental, un premier point. Et un deuxième point, c'est la façon dont le ministère de l'Environnement appliquait la question des odeurs, c'était sous forme de distance. Et à ce moment-là, les municipalités disaient: *Si c'est sous forme de distance, c'est de l'aménagement de territoire. Ça fait que si c'est de l'aménagement de territoire, ça ne devrait pas être au ministère de l'Environnement mais plutôt aux municipalités.+ Ça fait qu'il y a eu une entente de signée entre les différents ministères, en 2740 1995, sur ce point.

2745 Et en 1996, il y a le projet de loi 23 qui est venu, en fait, mettre... au point de vue légal, le législateur a décidé de prendre cette position-là et, à ce moment-là, il a mis dans la loi 23, dans le projet de loi 23, que la question des odeurs relevait dorénavant du milieu municipal. La loi 184 est venue encore appliquer encore plus profondément cette idée.

2750 Ça fait que ça donne un peu le contexte de la situation.

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, il y a des distances qui ont été arrêtées. Ces distances, elles sortent d'où? Comment les a-t-on fixées, à partir de quel critère?

2755

M. CAROL ÉMOND :

De quels critères. Il y a eu, si vous voulez, trois étapes, disons, trois temps. Le premier temps, le ministère de l'Environnement avait fait certaines études pour aller voir dans le champ à savoir jusqu'où s'étendaient les odeurs. Ça fait qu'il y a eu des études de faites pendant deux ou trois ans. Des gens sont allés dans le champ. Ils prenaient les températures, l'humidité relative, le nombre de porcs. Et ils s'approchaient des porcheries juste pour voir jusqu'où ça sentait, et pour établir certaines distances, s'apercevoir tout à coup qu'à telle distance, l'odeur apparaissait, et puis dépendamment des vents, de la grandeur des vents.

2760

2765

Par exemple, je donne un exemple. On s'apercevait lorsque le vent atteignait, supposons, 11 milles à l'heure, les odeurs disparaissaient. Il y avait comme un mélange complet. Par contre, s'il y avait très peu de vent, si vous voulez, dans les inversions de température le soir, vous savez, quand il n'y a à peu près pas de... là, à ce moment-là, les odeurs allaient à des distances fantastiques, on parlait de kilomètres de distance.

2770

Ça fait qu'à ce moment-là, il y a eu, pour répondre au besoin de la qualité de l'environnement, ça, c'est dans les années 73, 74, au tout début de la loi, à ce moment-là il y a eu des distances qui ont été mises parce que c'était la façon la plus facile de l'appliquer. Et ça a été mis sous une forme qu'on a appelée la directive sur l'air du ministère de l'Environnement. La directive sur l'air a été, si vous voulez, c'était la méthode standard que le ministère de l'Environnement appliquait, et c'est la méthode qui a été appliquée jusqu'en 96.

2775

Et même, en 96, lors d'une Commission agricole, des pêcheries et alimentation, tout le monde s'était entendu que ça allait être la méthode jusqu'à temps que les municipalités appliquent, si vous voulez, les orientations gouvernementales de 97, qui étaient sur le point de venir et qui allaient être décidées par une Commission agricole, des pêcheries et alimentation pour les données, méthode qu'on appelle *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement*.

2780

2785

LA PRÉSIDENTE :

Qui a fait les tableaux, monsieur?

2790

M. CAROL ÉMOND :

Je reviens, avant de faire les tableaux. C'est parce qu'il y a eu trois étapes. La première étape...

2795 Alors, il y a eu différents tableaux de faits sur les distances. Et puis la Commission
d'agriculture, des pêcheries, alimentation avait déterminé, en fait, que c'était la directive de l'air
du ministère de l'Environnement qui était la position qui allait être prise pour la période où les
municipalités allaient décider de leur réglementation. Le 25 septembre 96 est apparue dans la
Gazette officielle la directive sur l'air, qui servait de base.

2800
2805 En 97, il y a eu une Commission d'agriculture, des pêcheries, alimentation qui a décidé
des orientations gouvernementales. Et dans cette Commission, il y a des nouvelles normes de
distances qui ont été décidées par le gouvernement, qui, elles, venaient d'un comité d'experts
qui avait été fait par le ministère de l'Agriculture. Alors, il a été demandé au ministère de
l'Environnement, à ce moment-là, de changer la directive de l'air par une nouvelle directive, qui
reprendait les distances que la Commission de l'agriculture, des pêcheries, alimentation avait
établies et qui se retrouvaient dans les orientations gouvernementales en matière
d'aménagement de 97. Et c'est ce qu'on a appelé les directives sur les odeurs.

2810 Vous voyez le deuxième changement. Ce changement-là a été fait en 1998, mars 98,
et on a vu apparaître ces nouvelles normes, en fait, qui sont des normes faites par les experts à
la demande du ministère de l'Agriculture, mais appliquées par le ministère de l'Environnement
pour les C.A., pendant la période transitoire, en lieu et place de la municipalité qui n'a pas
encore de règlement.

2815

LA PRÉSIDENTE :

C'est l'aboutissement de l'histoire des distances.

2820

M. CAROL ÉMOND :

De toute l'histoire de ça. Ça fait que quand on parle des distances et quel tableau, ça
dépend lequel on parle: celui des directives sur l'air ou celui des directives sur les odeurs, celui
qui est présentement appliqué.

2825

Celui qui est présentement appliqué, lui a été établi par des experts à la demande du
ministère de l'Agriculture, du ministre de l'Agriculture. Alors, à ce moment-là, sur ces données-
là, je peux difficilement vous donner c'est sur quoi que ça a été établi.

2830 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.
Monsieur Beauchamp.

2835 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2840 Alors, ce document-là établi par le ministère du MAPAQ, vous nous avez donné l'expertise. Vous, de votre côté, les normes que vous aviez fixées, les distances que vous aviez fixées dans votre Directive sur la qualité de l'air, c'est une méthode empirique que vous aviez élaborée.

Est-ce que vous aviez aussi utilisé des méthodes scientifiques connues ou bien est-ce que vous avez fait des articles scientifiques sur la méthode que vous aviez utilisée?

2845 **M. CAROL ÉMOND :**

2850 C'était une méthode empirique, c'est-à-dire empirique dans le sens où on avait été dans le champ pour voir qu'est-ce que c'était, avec des essais terrain. Et puis il n'y avait pas eu d'étude à ce moment-là, si vous voulez, de mise dans les articles scientifiques ou des choses comme ça. Et puis on avait une certaine interrogation pour le nombre. Ce qui nous interrogeait beaucoup plus, c'est le nombre de cas où on l'avait fait. Le nombre de cas, on n'avait pas des centaines de cas, et à ce moment-là on avait des interrogations avec ce point-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2855 Donc, vous n'avez pas publié votre méthodologie pour la faire critiquer par le milieu scientifique.

M. CAROL ÉMOND :

2860 Non, pas du tout. Par contre, la méthode avait été faite en rencontrant le ministère de l'Agriculture dans le temps, 74, 75. Ça avait été fait avec le ministère de l'Agriculture, avec l'UPA. Chacune des fédérations avait mis son mot où on s'était rencontré. Et les chiffres qui étaient là, c'était un accord entre les gens.

2865 Il y a des différences entre les deux méthodes et les résultats des deux méthodes. La méthode, si vous voulez, de la directive sur l'air donnait des distances des fois plus grandes, puis des fois plus courtes sur les distances par rapport à l'autre méthode, la méthode directive sur les odeurs.

2870

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

On n'ira pas jusque là, je pense.

2875 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais on vous remercie pour ces explications.

Monsieur Vincent, votre deuxième question?

2880

M. JEAN-GUY VINCENT :

Oui. Vous comprendrez très bien qu'à partir du moment, la question est importante, parce que c'est les municipalités qui vont gérer de plus en plus les odeurs. En tout cas...

2885

LA PRÉSIDENTE :

C'est elles qui les gèrent.

2890 **M. JEAN-GUY VINCENT :**

... qui les gèrent. Si ce n'est pas appuyé ou si on n'accepte pas les données qui sont là par peu importe les gens et, par exemple, qu'on s'appuie sur un 2 kilomètres qui a été dit, ce n'est pas nous qui le disons, est-ce qu'on peut visualiser et voir tout l'impact que ça peut avoir sur le milieu agricole?

2895

Si on parle, par exemple, que dans une municipalité où les distances, par exemple, du centre à aller à l'extérieur sont de 6 ou 7 kilomètres, et que les odeurs seraient perceptibles à 2 kilomètres, et qu'on voudrait ne pas mettre d'unités animales dans cet espace-là, alors il n'y a plus de place pour mettre aucune unité animale.

2900

Alors, d'où l'importance de savoir au niveau des odeurs, au niveau des distances, au niveau du respect de ça, est-ce que les producteurs peuvent s'appuyer sur ce qu'il y a actuellement et avoir la certitude de ça, plutôt qu'être à la merci de distances olfactives prétendues ou, comme plusieurs producteurs disent, avec des odeurs visuelles. Je ne sais pas si vous comprenez? Une odeur visuelle, c'est si vous voyez quelque chose, un bâtiment...

2905

LA PRÉSIDENTE :

Oui, oui.

2910

M. JEAN-GUY VINCENT :

2915 ... que vous pensez que selon les animaux que vous pensez qu'il y a dedans ou que vous voyez du travail dans les champs, ça occasionne une odeur, que vous la voyiez ou pas. Plusieurs producteurs nous disent ça qu'ils ont ces commentaires-là. Alors, c'est pour ça que d'où ma question principale, qui était au niveau des odeurs, s'il y a quelque chose. Et elle est très importante.

2920 J'aimerais juste vous demander de vous assurer que les normes ou que les données qu'on a et que le ministère des Affaires municipales ou les municipalités puissent continuer à s'appuyer sur ces données-là pour sécuriser les producteurs, à savoir est-ce qu'ils sont de trop?

LA PRÉSIDENTE :

2925 Vous êtes en train de nous donner une opinion, monsieur Vincent.

M. JEAN-GUY VINCENT :

2930 Je ne voudrais pas. Excusez-moi si c'est votre perception.

LA PRÉSIDENTE :

2935 J'aimerais mieux que vous gardiez ça pour le mois d'avril.

M. JEAN-GUY VINCENT :

Alors, c'était mon interrogation. Merci beaucoup, madame.

2940 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.
Monsieur René Leblanc.

2945 **M. GUY LÉVESQUE :**

Excusez-moi, madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

2950 Oui, monsieur Lévesque.

M. GUY LÉVESQUE :

2955 ... juste pour finir sur les odeurs. C'est un sujet très intéressant. Juste pour donner, je dirais, une saveur ou une odeur sociale à la chose, j'aurais le goût de parler de -- en tout cas, on parlait de perception tout à l'heure. Vous m'avez amené sur le terrain de la perception.

2960 À mon avis, quand on parle de nuisance ou de risque en général, la perception peut être souvent, je dirais, prédominante par rapport au risque réel. Mais la perception, c'est la réalité, comme disait monsieur Vincent Covello qui est un spécialiste en la matière. D'ailleurs, il avait produit pour les risques toute une série de critères, à peu près une quinzaine de critères, qui n'agissaient pas tous de la même façon sur la perception du risque parce que, bon, il y en a qui agissent plus que d'autres. Mais, en tout cas, dans certains de ces critères-là, si on les applique, par exemple, à une nuisance, il y en avait deux qu'il cotait très fort, qui étaient, entre
2965 autres, le sentiment de contrôle qu'on peut avoir sur le risque ou la nuisance et le sentiment qu'on en retire ou non des bénéfices, bon.

2970 Ça fait que j'imagine que dans les odeurs attribuables à la production agricole ou à la production porcine, mettons plus particulièrement, je pense qu'il y a lieu de regarder, mettons, l'aspect social des odeurs et de la nuisance avec au moins quelques critères, puis au moins ces deux-là, je pense. En tout cas, je pense qu'il y a moyen de faire un bout de chemin avec ça. C'est tout.

2975 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Lévesque.

M. JEAN NADEAU :

2980 Madame la présidente, me permettez-vous un commentaire, s'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

2985 Oui, monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

2990 À la suite de la remarque de monsieur Vincent quant au 2 kilomètres pour le cas de East-Hereford, je ne voudrais pas qu'on déduise de mon propos que la distance de 2 kilomètres est insuffisante puis par conséquent, on doit aller nécessairement au-delà de 2 kilomètres. J'ai parlé de ce cas-là parce que c'est un cas particulier où on a localisé, en tout cas où une entreprise a été localisée dans un couloir de vent préférentiel en direction du village.

2995 La solution dans ce cas-là, ce n'est pas de mettre 5 kilomètres ou d'en mettre 40. La solution, c'est peut-être de dire que la localisation du bâtiment n'était peut-être pas optimale.

3000 D'où la complexité nécessairement pour les municipalités de pouvoir aussi gérer la chose, à savoir qu'elle peut nécessiter une somme de connaissances relativement importantes, puis au sujet desquelles, bon, on n'est peut-être pas toujours nécessairement outillé pour répondre. Mais surtout pas comprendre de ça qu'il faut avoir des distances exagérées pour tenir compte de ça. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3005 Merci pour ces précisions.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3010 Me permettez-vous, monsieur Nadeau, de prolonger votre réflexion et j'aimerais vous suggérer que si le ministère des Affaires municipales a une responsabilité dans l'encadrement, il serait peut-être aussi intéressant que, de votre côté, il y ait des experts qui puissent travailler sur cette chose-là et développer aussi l'expertise nécessaire.

M. JEAN NADEAU :

3015 Je prends note du commentaire, monsieur Beauchamp. Mais permettez-moi de rappeler qu'il s'agit d'orientations gouvernementales. Et puis je pense que tout à l'heure, j'ai été suffisamment clair pour dire que ce n'est pas juste un spécialiste en aménagement du territoire au ministère des Affaires municipales qui peut seconder les municipalités, d'autant plus que
3020 quand on parle de vents dominants, il y a toute une dynamique assez complexe qui nécessite aussi le recours aux experts des autres ministères, notamment, bon, du ministère de l'Agriculture mais aussi du ministère de l'Environnement. Donc, ça doit être fait en collégialité. C'est dans cette optique-là, je pense, que doit se faire l'aménagement du territoire.

3025 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Nadeau.

Monsieur Leblanc, vous avez sans doute vos deux questions. Nous vous écoutons.

3030 **M. RENÉ LEBLANC :**

Bonjour, madame la présidente et les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

3035 Bonsoir!

M. RENÉ LEBLANC :

3040 Moi, ce serait pour monsieur Nadeau, pour les municipalités. On est dans une région
Centre-du-Québec, Baie-du-Febvre. C'est une région que, avec la MRC de Nicolet, Yamaska-
Nicolet, ils ont voté, ils ont passé un RCI. Puis nous autres, dans les trois municipalités autour,
c'est-à-dire Baie-du-Febvre, Saint-François puis Pierreville, ils ont décidé de faire autrement
3045 dit: *pas dans ma cour+ ou encore *pas voisin de chez moi+. Les règlements sont trop
variables. C'est ça que je poserais si c'est illogique d'amener des règlements municipaux à
chacun?

3050 Nous, la Municipalité Baie-du-Febvre, on voulait amener un plan... ils ont voulu définir
les territoires pour dire pas... il y a 5 kilomètres, quasiment, sur la 132, il y a 5 kilomètres qu'il
n'y aura pas de porcherie future. Après ça, si on s'en va dans l'autre rang, tu peux aller jusqu'à
4, 5 kilomètres. En tout cas, il reste un grand espace qu'il n'y a aucune production future qui
peut se développer. Puis c'est à Baie-du-Febvre, pour une municipalité.

3055 Je ne sais pas si on pourrait gérer ça plus général? Parce que si chaque municipalité
amène ses règlements, est-ce que c'est possible de vouloir contrer ça?

LA PRÉSIDENTE :

3060 En d'autres termes, vous, vous voyez ça plus au niveau de la MRC?

M. RENÉ LEBLANC :

De la MRC ou même du gouvernement.

3065

LA PRÉSIDENTE :

Du gouvernement?

3070 **M. RENÉ LEBLANC :**

3075 Oui, parce que les MRC, c'est géré avec les maires, puis chaque maire, si on regarde,
c'est comme un petit caucus, puis c'est celui qui parle le plus qui va faire passer le plus de votes
dans sa MRC. Puis il y en a, on sait bien que même si c'est la MRC, ça se limite à quelques
personnes qui vont parler. C'est ça qu'on se fait dire. C'est toujours les mêmes qui parlent dans
des réunions de MRC. En fin du compte, c'est pas grand-monde qui décide.

LA PRÉSIDENTE :

3080 Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

3085 Merci, madame la présidente. En fait, regardez, j'ai une certaine connaissance du cas de Baie-du-Febvre, bon, parce qu'il y a des personnes qui ont travaillé à titre de consultants là-dessus, qui m'ont fait part un peu de la démarche qu'ils avaient faite dans Baie-du-Febvre.

3090 Moi, je considère, en fait, à la lumière des informations que j'ai, que la démarche qui a été faite à Baie-du-Febvre en est une effectivement où on a pris en considération une foule de dimensions pour essayer de gérer cette problématique des odeurs dans le cas particulier de Baie-du-Febvre, où notamment il y a, je veux dire, on le sait, bon, un équipement important en termes de réserve de la biosphère, etc. Par ailleurs, l'information que j'ai est à l'effet aussi qu'on a permis, en fait, par le zonage qu'on a adopté, des alternatives aux producteurs.

3095 Effectivement, monsieur parle que le long d'une route, il y a interdiction. Bon, il y a interdiction de production porcine, si ma mémoire est bonne, sur liquide d'un certain côté de la route, sauf que c'est possible de le faire également du côté opposé de la route, à cause qu'on a tenu compte, en fait, question de vents dominants ou autre chose du genre.

3100 Bon, regardez, je ne voudrais pas m'étendre beaucoup là-dessus, mais ça pourrait être très intéressant pour la Commission de peut-être voir quelle a été la démarche de la Municipalité de Baie-du-Febvre, parce que je trouve que ce n'est pas quelque chose de lancé en l'air. Ils ont vraiment fait une réflexion approfondie sur la chose. Puis à mon sens, si on veut, en tant que municipalité, tenir compte de la problématique des odeurs, bien, c'est peut-être de cette façon-
3105 là qu'il faut faire les choses, plutôt que de le faire de façon, bien, en fait, sans réflexion suffisante au préalable.

3110 Parce que là, il faut voir, on a parlé tout à l'heure d'une porcherie. Bon, bien, c'est là pour 20, 25 ans. Il faut s'assurer effectivement que l'implantation est correcte. Sinon, on génère des problèmes à tout le monde, aussi bien pour le producteur que pour la population résidante.

LA PRÉSIDENTE :

3115 Ce que monsieur propose, c'est que l'aménagement soit fait à un plus niveau.

M. JEAN NADEAU :

3120 Regardez, je pense, madame la présidente, il y a eu une décision qui a été prise. Puis
là, remontons à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui a été faite en 79, qui a été
adoptée en 79, on a eu à ce moment-là des responsabilités qu'on a attribuées aux municipalités
en termes d'aménagement du territoire. Par ailleurs, on a confié, comme monsieur Émond le
disait tout à l'heure, la responsabilité des odeurs en 97 et puis de façon complète, donc, avec le
projet de loi 184, en 2001.

3125

Bon, regardez, il y a un choix qui a été fait. Puis je vois mal comment on pourrait, sur le
plan de l'ensemble des dimensions de l'aménagement du territoire, décider tout à Québec.
C'est assez complexe. Où on va mettre tel bâtiment commercial? Où on va mettre tel
développement résidentiel? Je veux dire, il y a des responsabilités donc qui sont dévolues à ces
3130 gens-là, puis c'est à eux de les assumer, je veux dire, dans le respect des lois et des
orientations gouvernementales également.

M. RENÉ LEBLANC :

3135

Bon, là-dessus, j'aimerais donner un certain commentaire. Nous, à Baie-du-Febvre,
on a pris la peine d'aller faire, de remplir un... pas un formulaire, mais de passer une pétition.
Puis 98 % des producteurs ont voté contre le fameux projet que la municipalité veut nous
apporter. On sait bien que si la municipalité veut l'amener ce projet-là, elle a tous les moyens
qu'il faut parce qu'on est tellement minoritaires, les agriculteurs, on est peut-être à peu près 40
3140 quelques producteurs dans la municipalité de Baie-du-Febvre sur peut-être 2-300 votants.

3140

C'est sûr qu'on n'est pas politiquement... on n'est pas pantoute en politique. Nous
autres, l'agriculteur n'est pas là du tout. Puis c'est dans toute décision qui peut se faire. Ça,
c'est sûr et certain. Je n'irai pas plus loin que ça là-dessus, mais quand on dit qu'on veut passer
3145 un vote, l'agriculteur est minoritaire tout le temps.

3145

Là, la municipalité va nous passer un règlement parce qu'il y a une bâtisse proche d'un
village, mettons peut-être à 2 kilomètres, qui a causé un certain problème, puis ils n'ont pas été
assez fins pour aller viser directement le producteur puis discuter avec. Ils ont voulu mettre ça
3150 général.

3150

C'est pour ça que, moi, je dis que si on se limite à chaque municipalité d'amener des
règlements, je ne prétends pas qu'on s'en va, là, en s'améliorant, on va s'empirer. C'est pour
ça que je dis d'aller plus haut.

3155

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau.

3160

M. JEAN NADEAU :

3165 Merci, madame la présidente. En fait, on parle de l'avenir, quand on parle donc de l'aménagement du territoire et de la planification de l'aménagement de ce territoire-là. Bon, sans remettre en question effectivement les arguments de monsieur, est-ce qu'il faut, je veux dire, est-ce qu'on ne doit pas prendre en considération plutôt le fait qu'on a eu un problème dans un territoire pour essayer d'éviter la reproduction à l'avenir de tels problèmes. Je pense que c'est ça qu'on doit essayer de faire dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement.

3170 Et puis de là à dire que, bon, on ne prend pas en considération la position des agriculteurs, moi, je me dis une chose, c'est que quand on a des arguments à faire valoir, je suis peut-être un peu naïf là, mais, regardez, je pense que les gens qui sont élus au niveau du conseil d'une municipalité, je veux dire, si on leur apporte des arguments qui ont du sens...

3175 Puis moi, je pense que la démarche qu'ils ont faite, en tout cas, il n'y en a pas beaucoup de municipalités qui sont allés aussi loin dans une démarche d'aménagement du territoire relativement à la question des odeurs. Je pense que ces gens-là sont en mesure de faire la part des choses et de choisir au meilleur de la connaissance du moment, mais encore faut-il qu'ils aient des arguments, par exemple, pour modifier leur position sur telle ou telle chose et non peut-être des fois des oppositions pour dire: *Bon, bien, on ne veut pas de contrainte de telle ou telle nature.+
3180

M. RENÉ LEBLANC :

3185 Est-ce que le document qu'on a signé, les agriculteurs, les 98 % des agriculteurs, est-ce qu'on l'amène au ministre? Est-ce qu'il va avoir un poids ou encore on va passer en dessous de la couverture, puis ça va se décider malgré, mettons, l'opinion négatif des agriculteurs?

LA PRÉSIDENTE :

3190 Monsieur Nadeau, est-ce qu'on est dans le cadre d'une révision de schéma d'aménagement, d'un règlement de contrôle intérimaire ou à un autre niveau?

M. JEAN NADEAU :

3195 Regardez, il faudrait peut-être que je vérifie, mais je pense que c'est dans un contexte de règlement de contrôle intérimaire.

LA PRÉSIDENTE :

3200 D'accord.

M. JEAN NADEAU :

3205 Dans un cas comme ça, effectivement, c'est le ministre des Affaires municipales qui, à
la lumière des avis des autres ministères, va statuer sur ce qui est proposé par la MRC, toujours
au regard du respect des orientations gouvernementales. S'il considère que c'est trop restrictif
pour l'agriculture, considérant les obligations des MRC d'assurer la priorité aux activités
agricoles en zone agricole, bien, je veux dire, il va probablement le désavouer. Sauf que s'il
3210 considère, par ailleurs, que c'est un compromis acceptable entre la priorité et l'harmonisation,
bien, il va peut-être pencher en faveur de. Mais là, il s'agira de voir quelle sera sa décision.

LA PRÉSIDENTE :

3215 Mais est-ce que, par exemple, les agriculteurs qui se sentent lésés par rapport à ce
règlement de contrôle intérimaire, s'ils envoient leur pétition au ministre, il ne la refusera pas,
j'imagine?

M. JEAN NADEAU :

3220 Bien, regardez, madame la présidente, je n'aurai pas la prétention d'enseigner à l'UPA
comment intervenir auprès des élus.

LA PRÉSIDENTE :

3225 Alors, vous pouvez toujours l'envoyer, monsieur.

M. RENÉ LEBLANC :

3230 Ma deuxième question, c'est sur le coût de production de l'assurance-stabilisation.
Tantôt, je ne sais pas si j'ai mal compris, mais ils parlaient que le producteur moyen ou, en tout
cas, celui qui avait 200 truies, avec 1 300 quelques cochons d'engraissement, avait 256 000 \$
de dettes. Ça totalise environ, ça, ce nombre d'animaux-là, à peu près 375 unités animales.
C'est à peu près ça. En tout cas, là, si on regarde les truies, les engraissements.

3235 Ça veut dire que les sols, ils devaient avoir environ un 125 hectares. Ça veut dire que
125 hectares, si on dit au minimum, même pas au taux actuel, ça représente un minimum de
3 000 \$, mettons, à 3 000 \$ l'hectare, fois 125 hectares, ça fait 375 000 \$ pour le fonds de
terre. Les bâtiments, mettons qu'il a des bâtiments, mettons assez... pas jeunes, mais avec un
certain âge, mettons 200 000 \$. Ça veut dire que ça fait 1 000 \$ la truie. Parce que tantôt, on
3240 parlait de 3 000 \$ de la truie. Mettons 1 000 \$ de la truie, ça fait 200 000 \$ pour la maternité.
Puis l'engraissement, mettons cent quelque piastres par porc, ça veut dire 110 \$ ou 120 \$ par
porc. Ça fait 150 000 \$. Puis une maison avec ça. Ça va lui prendre une maison, 50 000 \$ une
maison. Je prétends qu'il ne faut pas aller à Westmount pour dire ça. Mais en agriculture,
50 000 \$, c'est une maison moyenne. Ça totalise 775 000 \$, puis vous me parlez de 256 000 \$.

3245 Puis pourquoi que je reviens avec le coût de production, c'est que l'Environnement nous
exige d'avoir des sols, d'avoir de l'épandage, puis être en même temps aussi sélectif dans notre

3250 épandage. Ça veut dire mettre des quantités réduites; ça veut dire, il faut faire du chemin avec notre fumier. Ça, il y en a plusieurs producteurs qui vont vous le dire, on en a fait du chemin avec notre fumier. On ne le met pas tout à la même place.

3255 Est-ce que le coût de production a vraiment fait des calculs sur la distance d'épandage, sur les exigences du fonds de terre que ça nous prend? Puis 256 000 \$ pour l'endettement, c'est ridicule. Je voudrais avoir des réponses là-dessus élaborées un peu plus.

LA PRÉSIDENTE :

3260 Monsieur Robitaille, tantôt, si je me rappelle bien, est-ce que vous excluez le coût des terres?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3265 Effectivement, madame la présidente. Les modèles sont construits de cette façon. C'est que là, le coût de production est établi pour une production de porc, de porcelet. Il y a un coût de production qui est établi pour la production de maïs, etc., etc. Donc, c'est comme par silo ou par bloc d'activités où on prend en compte, dans les actifs, les actifs nécessaires à cette production-là.

3270 Et concernant l'endettement ou le passif, c'est le passif compilé auprès des entreprises enquêtées. Ce n'est pas une donnée arbitraire qui est prise ou qui est établie, il n'y a rien qui est établi en termes de valeur ou d'opinion sur la valeur.

LA PRÉSIDENTE :

3275 Et dans le cas de la production porcine, il y a combien d'entreprises...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3280 C'est 93 entreprises qui ont été enquêtées, en 97, pour bâtir le coût de production qu'on connaît actuellement. Et c'est 105 entreprises. Puis là, on tombe à 117 entreprises enquêtées. Excusez, en 97, on avait 105 entreprises et là, actuellement, dans le nouveau coût de production, c'est 117 entreprises qui vont être enquêtées, et c'est le portrait de ces entreprises-là. C'est les résultats, c'est les données comptables qui sont compilées de l'entreprise. Et
3285 comme je vous mentionnais, au niveau des actifs immobiliers, c'est-à-dire bâtiments, équipement, troupeau reproducteur ou encore les inventaires, l'encaisse, etc., tous les éléments.

LA PRÉSIDENTE :

3290 Amorti?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3295 Oui, c'est un coût amorti. Donc, ce n'est pas un coût à la valeur marchande ni au coût de remplacement qui est pris en compte. Et c'est des données qui sont compilées des résultats de ces entreprises-là.

LA PRÉSIDENTE :

3300 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3305 J'ai l'impression que monsieur a compté deux éléments, que vous preniez l'un ou l'autre. Vous avez parlé tantôt soit un certain nombre de truies qui donne 4 000 porcelets, soit tant de porcs à l'engraissement. Mais lui, il a les a comptés tous les deux.

3310 Est-ce que je me trompe, vous avez additionné les deux éléments? Mais lui, il ne les additionnait pas.

M. RENÉ LEBLANC :

3315 Oui. Mais je n'ai pas eu ma réponse, quand même, là. Il n'a pas parlé du tout de l'environnement. La question environnement, qui nous exige de faire des épandages sélectifs, en même temps d'avoir un toit sur la fosse... on sait bien que quelqu'un qui est endetté à ces prix-là, il va être subventionné pour modifier sa fosse parce que, lui, il est avant 88. Celui qui est avant 88, s'il a une correction à faire sur son entreposage de fosse, il va avoir 70 % de subvention pour mettre un toit ou encore pour faire une nouvelle fosse. Mais si on regarde après 88, si on s'installe vis-à-vis l'environnement, ça nous prend une bonne fosse de ciment, ça nous prend un bon toit, puis ça a des coûts, ça.

Est-ce qu'ils l'ont vraiment mis, ça, ce coût-là dans la production?

LA PRÉSIDENTE :

3325 J'ai compris, monsieur Robitaille, que vous aviez mis bâtiments, équipement, animaux.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3330 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3335 C'est ça. Mais les bâtiments, ça tient compte de la fosse?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Effectivement. Et donc, dans les entreprises qu'on va enquêter dans le futur, normalement, on devrait retrouver ces nouvelles immobilisations-là qui ont été réalisées par les entreprises. Il y en a que ça a été subventionné, donc, le coût net à l'entreprise est moindre que les entreprises qui ont assumé seules cet investissement-là. Et en passant, c'est 1993 et non 1988, l'année où il y a un programme dans le cadre du programme Prime-Vert administré par le ministère de l'Agriculture.

Donc, quand on va capter, et c'est ce que le GREPA est en train de faire actuellement, on est à capter ce qui se passe sur les entreprises. Au même titre que les coûts environnementaux, les coûts nécessaires ou les coûts observés par l'utilisation de la rampe basse, etc., c'est ce qu'on va aller décoder ou qu'on va aller chercher comme information dans les données financières de ces entreprises-là. Il n'y a aucune estimation qui est faite, c'est vraiment une lecture de ce qui se passe dans les entreprises enquêtées.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, compte tenu qu'on est en train de réviser ce coût de production, qui est pris en compte pour établir la compensation qui sera versée aux producteurs, advenant le cas où le prix du marché est inférieur à ce coût de production, est-ce que les développements récents que vous avez observés peuvent, à votre avis, influencer à la hausse le coût de production qui sera retenu une fois qu'il sera révisé? Vous ne pouvez pas répondre?

M. DENIS SANFAÇON :

Bien, madame la présidente, je pense que c'est l'enquête qui est faite auprès des producteurs qui va en faire la démonstration ou non. Sinon, je présumerais. Mais c'est évident que si les producteurs ont ajouté des équipements dans une optique, par exemple, de réduire les rejets ou des choses comme ça, ça va paraître dans leur comptabilité quelque part et éventuellement pris en compte dans l'établissement du coût de production. Mais c'est vraiment l'enquête qui permet d'arriver à ces conclusions-là.

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que vous observez... parce que la dernière fois qu'on l'a révisé, c'est en 1997. C'est ça?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

97, 98, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3380 Donc, on est six ans plus tard. Est-ce que dans les six dernières années, on a eu un investissement important de la part des agriculteurs pour inspecter, dans le fond, les nouvelles normes environnementales qui leur sont exigées?

M. DENIS SANFAÇON :

3385

Je vais demander à monsieur Michel Ouellet de répondre à cette question. Michel travaille à la Direction qui s'occupe de l'établissement des coûts de production, notamment.

LA PRÉSIDENTE :

3390

Monsieur Ouellet.

M. MICHEL OUELLET :

3395

Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

3400

M. MICHEL OUELLET :

Oui, plusieurs facteurs influencent le coût de production. Les investissements que les producteurs ont réalisé ces dernières années sont élevés. Leur productivité s'est également améliorée. Les frais liés aux investissements qu'ils ont réalisés, en termes d'amortissement et d'intérêt, vont sûrement être relativement élevés.

3405

Par contre, la productivité, en termes techniques, qui demeure un aspect très important, là-dessus, la conférence que monsieur Denis Perron vous a remise au BAPE démontre à un moment donné, il a fait une étude de sensibilité sur la prolificité des truies, qui démontre que le bénéfice varie beaucoup avec juste un porcelet de plus par truie.

3410

Il y a d'autres faits. Comme dans le coût de production qui est actuellement en cours, on a des montants d'investissement qui ont été réalisés par les producteurs au cours des cinq dernières années. Juste pour vous mentionner qu'il y a 36.5 % des producteurs qu'on a dans l'échantillon, qui ont investi moins de 250 000 \$ au cours des cinq dernières années; il y en a 21.4 % qui ont investi entre 250 000 \$ et 500 000 \$ au cours des cinq dernières années; et il y en a 42 % qui ont investi plus que 500 000 \$. Tout ça mis ensemble, c'est difficile de dire si ça va augmenter.

3415

3420

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il peut y avoir un effet à la hausse, compte tenu des investissements qui sont faits, mais la productivité technique peut faire en sorte de neutraliser cet...

3425

M. MICHEL OUELLET :

Ou contrebalancer.

3430

LA PRÉSIDENTE :

Ou contrebalancer.

3435

M. MICHEL OUELLET :

Parce que tout l'argent qu'ils ont investi, c'est pour améliorer leur productivité, faire plus de production, etc.

3440

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, on va attendre les résultats.

3445

M. RENÉ LEBLANC :

Une petite question vite pour lui. C'est que le coût de production... moi, je connais des producteurs qui sont enquêtés par le CRAAQ. C'est ça?

3450

LA PRÉSIDENTE :

Par le GREPA.

3455

M. RENÉ LEBLANC :

Le GREPA, excusez. Et puis eux autres, ils ont planté... on dit ça *planter+, c'est qu'ils ont eu de l'avortement. Est-ce qu'ils vont être quand même considérés dans le coût de production?

3460

M. MICHEL OUELLET :

Dans l'échantillon, actuellement, tous les producteurs qui n'étaient pas en production lors de leur contact n'ont pas été pris en compte. Par contre, ceux qui vont avoir des problèmes pendant le coût de production, la cueillette d'information, vont demeurer dans l'enquête.

3465

Ça a déjà été discuté, ça, en comité technique avec les membres de la Fédération. Et oui, dans une certaine façon, on en tient compte de ça. Parce que dans le groupe qu'on a, on

a des gens qui ont déjà eu des difficultés v'là un an, v'là deux ans, v'là trois ans, puis ils sont en production. Ils n'ont pas été éliminés de l'échantillon, ce qui fait qu'on va avoir le résultat.

3470 Mais quand vous avez un problème dans votre porcherie, ce n'est pas l'année que vous avez un problème qui vous coûte cher, c'est après. Eux, ils sont dans l'enquête.

LA PRÉSIDENTE :

3475 Ça va, monsieur?

M. RENÉ LEBLANC :

Merci.

3480 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

3485 Monsieur Stéphane Lemoine, qui est producteur de porc. Bonsoir!

M. STÉPHANE LEMOINE :

3490 Bonsoir! Donc, il y a une partie de ma question, madame la présidente, qui a été posée, mais elle m'amène à la question suivante. Est-ce que La Financière, dans son prochain coût de production, va tenir compte aussi que dans l'achat des terres, va tenir compte au moins d'une partie de l'achat des terres?

3495 Parce que comparé à avant, il y a une bonne partie de l'achat des terres qui est nécessaire dû au nouveau règlement et au respect des normes environnementales. Donc, ce n'est pas en produisant du foin à Sainte-Sophie-de-Mégantic qu'on va rembourser le prix des terres. Ça a besoin d'être calculé dans le coût de production du porc, je crois.

LA PRÉSIDENTE :

3500 Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3505 Je demanderais peut-être à monsieur Ouellet de répondre, parce qu'il est pas mal plus au fait que moi de ces points techniques là au niveau du coût de production.

LA PRÉSIDENTE :

3510 Mais est-ce que ce n'est pas plutôt pris en compte dans les immobilisations, si je peux dire, pas de la production porcine mais, par exemple, du producteur de maïs-grain ou du producteur de céréales? Ce n'est pas plutôt dans l'établissement du coût de production de ces cultures-là que c'est pris en compte, plutôt que dans celui des producteurs porcins?

3515 **M. MICHEL OUELLET :**

Vous avez raison, sauf que quand on a des entreprises au niveau de l'échantillon qui font du porc et du maïs, effectivement, les achats de terre qui sont réalisés sont comptabilisés non pas en termes d'amortissement, parce qu'on ne met pas d'amortissement sur le fonds de terre, c'est de l'intérêt à long terme et des taxes et de l'entretien, sont comptabilisés au maïs-grain, mais le maïs-grain est transféré à son coût de production au porc, ce qui fait que ça revient un petit peu au porc.

3520 Il y a un autre cas qui est en suspens, sur lequel on travaille, c'est à savoir les gens qui n'ont pas de superficie, des producteurs de porc qui achètent de la terre mais, par contre, cette terre-là, ils ne la cultivent pas, ils la louent à d'autres. Ça fait que le seul but pour lequel ils achètent de la terre, c'est pour épandre du lisier. Eux, ils ont des frais d'intérêt au niveau de cet achat de terre là. On se questionne actuellement, à savoir si on va inclure ces frais-là au niveau du coût de production du porc pour ces cas particuliers.

3530 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ça va?

M. STÉPHANE LEMOINE :

3535

Mais peut-être juste pour compléter, est-ce que ça veut dire, si on prend notre ferme, on a de la terre, on doit avoir au moins... on a à peu près 60 % de nos besoins d'épandage qu'on possède des terres. C'est en foin. Il y a une partie qui est louée à des voisins. Donc, ce n'est pas inclus du tout dans le coût de production, actuellement. C'est ça que je comprends?

3540

M. MICHEL OUELLET :

Actuellement, vous avez raison, ce n'est pas inclus.

3545

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

M. STÉPHANE LEMOINE :

3550

Oui.

M. PIERRE FORTIN :

3555

Moi, j'aimerais préciser...

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin?

3560

M. PIERRE FORTIN :

... qu'après les mesures transitoires, évidemment, le règlement n'oblige plus nécessairement l'achat des terres comme tel.

3565

LA PRÉSIDENTE :

Ils peuvent louer ou ils peuvent avoir une entente d'épandage avec d'autres personnes.

3570

Vous avez une autre question, monsieur Lemoine?

M. STÉPHANE LEMOINE :

3575

Oui. En attendant la mise en place d'un modèle tel que le Danemark ou que madame Breune a discuté, que d'autres ont parlé, qui est une très bonne idée sûrement, et sachant qu'il y a une enveloppe qui est quand même limitée au niveau de la participation du gouvernement au

programme d'ASRA, ça s'adresse plutôt à La Financière, est-ce que La Financière entend continuer à verser de la même manière sa participation au programme, c'est-à-dire en y allant par tête vendue, donc en bonne partie à des abattoirs transformateurs, propriétaires de porcs?

3580

LA PRÉSIDENTE :

Je n'ai pas vraiment compris votre question. Expliquez-moi ça dans vos mots.

3585

M. STÉPHANE LEMOINE :

Je l'ai écrite pour ne pas l'oublier. Est-ce que dans le modèle futur, la façon que les rémunérations vont être faites aux producteurs au niveau du coût de production puis du revenu stabilisé, est-ce qu'on va continuer à calculer et à payer les producteurs de la même façon qu'on le fait présentement, c'est-à-dire par tête vendue tout simplement et donc, une bonne partie de la production est faite par des transformateurs qui possèdent des abattoirs et des fermes porcines? Est-ce qu'ils limitent notre enveloppe qui...

3590

LA PRÉSIDENTE :

3595

Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3600

Pour le moment, il n'y a pas de modification prévue au niveau du programme d'assurance-stabilisation, tenant compte de l'importance qu'on présume que va prendre le compte de stabilisation du revenu agricole, le CSRA, et qui, lui, est modulé, comme j'ai expliqué à la Commission, en fonction des volumes de ventes nettes admissibles qu'une entreprise agricole peut obtenir.

3605

LA PRÉSIDENTE :

Quelle que soit la production.

3610

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3615

Quelle que soit la production toujours. Et à ce moment-là, les entreprises de très grande taille vont recevoir un peu moins de soutien de la part de La Financière, tenant compte que lorsque les ventes nettes admissibles excèdent 500 000 \$, à ce moment-là, la contribution de La Financière, contribution de l'entreprise au compte, elle est la même, mais celle de La Financière, elle est décroissante jusqu'à un minimum de 3 %. Et sur les entreprises de très grande taille, cette mesure-là aura un impact évident.

3620

Je ne peux pas vous donner les chiffres, là, mais il y a quand même des analyses de faites. Et comme le CSRA devient le premier niveau de protection, il n'y a pas pour le moment,

en tout cas dans l'information que je possède, d'intention de modifier les programmes d'assurance-stabilisation actuellement en vigueur. Mais c'est au moment où on se parle, l'avenir nous le dira.

3625 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Lemoine?

3630 **M. STÉPHANE LEMOINE :**

Bien, peut-être juste pour dire, le CSRA, une ferme comme la nôtre, ça représente à peu près 2 \$ par porc. Sur une année comme cette année, qu'on va avoir environ, je ne sais pas, entre 11 \$ et 15 \$ par porc de l'ASRA, donc c'est quand même minime à cet effet-là. Merci.

3635

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3640

Alors, c'est maintenant le tour de notre dernier intervenant, monsieur Denis Bilodeau, producteur agricole. Monsieur Bilodeau, bonsoir.

M. DENIS BILODEAU :

3645

Alors, bonsoir, madame. Bonsoir, messieurs les commissaires. Il y a beaucoup de sujets qui ont été traités. Au moment où je me suis inscrit, je ne savais pas les questions, les sujets qui seraient traités. Il a été question tantôt au niveau...

LA PRÉSIDENTE :

3650

Mais, hier, vous nous avez dit que vous aviez un cahier plein de questions.

M. DENIS BILODEAU :

3655

Ah! non, ça, c'est probablement par rapport à d'autres présentations, dans d'autres commissions.

3660

Par rapport aux odeurs, assurément qu'il va y avoir des recherches qui se feront. Pour le savoir, étant assez associé assez près au niveau du CDAQ, il se fait des choses présentement où on est en train d'évaluer par rapport à des brise-vent. Et même dernièrement, j'étais en discussion par rapport à un projet où on faisait des simulations à l'effet qu'on déplaçait la source d'odeur et on rapprochait, on éloignait par rapport à un brise-vent. On devait choisir les espèces qu'on mettrait dans le brise-vent pour...

3665 Assurément qu'il va y avoir des choses qui vont se faire par rapport à l'odeur parce que
c'est un problème majeur là, sauf qu'à un certain moment donné, on se questionne aussi à
savoir si on va dans la bonne direction. Est-ce qu'au niveau de la société, on ne veut pas non
plus faire accroire à l'ensemble des résidants, à l'ensemble de la population, qu'à un certain
moment donné, on va se retrouver dans un contexte où on va pouvoir faire une production
3670 agricole et qu'il n'y aura aucune odeur.

Et c'est un peu le danger, c'est sûr, au fur et à mesure que se développe, qu'avance la
recherche et qu'on change nos méthodes de travail, on essaie d'améliorer les choses. Mais au
niveau de la perception de la population, ce bout-là n'évolue pas tellement parce que les gens
3675 s'attendent tout le temps, à partir du moment qu'on instaure des distances, mettons qu'on dit
que: *Par rapport à un village, ça va être 1, 2 kilomètres+, bien, au niveau de la population ils
ont comme l'impression que: *Bon, enfin, on a solutionné le problème, ça ne sentira plus.+
Sauf que le matin où ils se lèvent et ça sent...

3680 **LA PRÉSIDENTE :**

Je comprends votre point, mais est-ce que vous avez une question particulière.

M. DENIS BILODEAU :

3685 Oui, ça s'en vient. Non, c'est parce que c'est en fonction de monsieur Nadeau où il
nous amène beaucoup à traiter des questions de cohabitation harmonieuse. Et à cet égard-là,
tout le temps rechercher une cohabitation harmonieuse, est-ce que ça va tout le temps être
l'agriculture qui devra tout le temps reculer pour essayer d'atteindre cette espèce de cohabitation
3690 harmonieuse?

À partir du moment que la population, à chaque fois qu'on passe une réglementation, ils
perçoivent ça comme étant, eux autres, la solution finale, à l'effet que demain matin on a résolu
le problème, ça ne sentira plus, dans cette perspective-là, pensez-vous qu'on peut réussir?

3695 Parce que ce qu'on vit présentement et à chaque fois qu'on a des discussions de ce
côté-là, bien, il faut tout le temps faire reculer l'agriculture. Et on se rend compte qu'on est dans
la même situation, là. La population est encore mécontente, il y a encore des odeurs.

3700 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nadeau. Je ne crois pas vous avoir entendu, jusqu'à maintenant, dire qu'il faut faire reculer la zone agricole, mais plutôt vous avez traité que c'est un problème d'aménagement. Mais je vous laisse aller.

3705

M. JEAN NADEAU :

3710 Merci, madame la présidente. En fait, ce que j'ai mentionné à quelques reprises, c'est qu'effectivement c'est une problématique d'aménagement du territoire. Et puis c'est certain que X je pense que je rejoins monsieur Bilodeau X qu'il n'y ait plus jamais d'odeurs, ça va être difficile. Il y a des distances séparatrices qui ont été proposées aux MRC. C'est des mesures d'atténuation, pas de... ça ne fera pas disparaître les odeurs, c'est certain.

3715 Par ailleurs, on parle de cohabitation. On sait que dans le milieu agricole, de toute façon, les gens qui sont là, à un moment donné, vont aussi devoir tenir compte d'une certaine odeur. Puis je trouve intéressant les propos de monsieur Bilodeau à l'effet que, effectivement, les producteurs sont préoccupés par la chose puis ils semblent vouloir faire des recherches à cet égard-là. Bon, si, par exemple, on avait fait ces recherches-là il y a 20 ans, bien, peut-être qu'on ne serait peut-être pas dans la situation dans laquelle on est aujourd'hui.

3720

3725 Ceci étant dit, bon, quand on dit faire reculer l'agriculture, je pense qu'il va falloir tenir compte de certaines situations dans le territoire, à savoir que, par exemple, quand il y a des concentrations de population, à mon sens, il va falloir s'assurer qu'on fait attention à ces concentrations-là. Par ailleurs, on pourra comprendre aussi que dans d'autres parties du territoire, où l'usage est exclusivement agricole ou principalement agricole, là, on pourra avoir des modulations qui sont plus en faveur de l'agriculture.

3730 Je pense qu'on ne doit pas retenir comme idée qu'il faut nécessairement toujours faire reculer l'agriculture. C'est selon chacune des situations. Puis ça, c'est aux gens du milieu à l'apprécier, puis à discuter entre eux, à voir qu'est-ce qu'on est prêt à faire pour le village, qu'est-ce qu'on est prêt à faire ailleurs dans le territoire qui est plus strictement agricole. C'est plus dans cette optique-là, moi, que je vois ça des échanges.

3735 Puis on parlait tout à l'heure de la connaissance du territoire. Il faut d'abord convenir ensemble d'une base commune et accepter cette base commune là: *C'est ça notre territoire. Il y a telle ou telle situation auxquelles il faut faire attention de façon particulière+, puis il y a peut-être d'autres endroits aussi où on pourra peut-être avoir plus de latitude à l'endroit de l'agriculture et de son développement. C'est ça le défi, en fait, auquel on convie les gens avec les orientations gouvernementales.

3740

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bilodeau.

3745 **M. DENIS BILODEAU :**

Oui. Et dans cet esprit-là, dans les discussions qu'on voit présentement, où il y a beaucoup de pression à l'effet qu'on voudrait avoir un meilleur contrôle au niveau du zonage agricole par rapport à une régionalisation des décisions, bien, quand on dit qu'il va falloir positionner l'agriculture, positionner les établissements d'élevage en fonction de ce qui existe, bien, à ce moment-là, si on y va X puis je me ramène au contexte que les gens ont présenté tantôt, puis c'est une réalité, où le monde agricole est en minorité, on le sait, il est en minorité dans ses campagnes, encore plus à partir du moment qu'il y a eu des fusions de municipalités où on se retrouve dans des conseils municipaux pratiquement unanime résidant dans certaines situations X alors à ce moment-là, est-ce qu'on va être en mesure aussi de déplacer certaines résidences ou d'empêcher certaines implantations de résidences dans des endroits où, on dirait: il faudrait privilégier l'agriculture ici, là.

LA PRÉSIDENTE :

3760

Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

3765 Merci, madame la présidente. En fait, bon, je veux dire, je pense qu'il y a un tissu avec lequel il faut faire, dans le sens où, bon, il y a des implantations dans le passé qui se sont faites. Il y en a qui sont là de longue date, il y en a des plus récentes. Par ailleurs, ces gens-là ont respecté les règles qui leur ont permis de s'installer dans le territoire.

3770 Ceci étant dit, les orientations gouvernementales donc donnent des garanties, à mon sens, et la loi donne des garanties aussi aux producteurs agricoles qu'à l'avenir, on va réserver la zone agricole, et plus particulièrement le secteur dynamique du territoire agricole d'une MRC, aux strictes fins agricoles.

3775 Ce qu'on dit dans les orientations gouvernementales à l'égard des secteurs dynamiques, c'est que, dorénavant, les seuls usages qui pourront être autorisés, notamment en termes résidentiel, c'est les usages liés à une entreprise agricole. Fini par conséquent l'avenir des bungalows dans le territoire agricole.

3780 Par ailleurs, pour tenir compte de certaines problématiques dans certains secteurs, dans les territoires qui pourraient être moins dynamiques, ce qu'on recherche à ce moment-là, c'est plus une mise en valeur de l'agriculture qui peut être existante, mais aussi de mise en valeur des divers potentiels du milieu, de manière à, au moins, favoriser une certaine pérennité

3785 du peuplement et puis aussi une certaine mise en valeur à des fins de développement de ces territoires-là.

Alors, je pense que c'est relativement modulé et puis que, en fait, le défi est toujours effectivement dans la cours des MRC, mais aussi dans celle des producteurs agricoles de trouver les moyens d'aménager ce territoire-là.

3790

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

3795

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3800 Je vous rappellerai toutefois l'échange qu'on a eu à Lachute, où un producteur agricole est venu rappeler que même sur le territoire agricole parfois se développent, avec un consentement tacite, des activités plus à la marge. On évoquait des cabanes à sucre ou des choses comme ça. Et au bout d'un certain temps, cela s'étant développé, les nouveaux acteurs protestaient contre le développement ou l'implantation de porcheries.

3805 Là, est-ce que le zonage que vous entrevoyez arriverait aussi à, en consacrant des parties de territoire à la production, viserait aussi à interdire d'autres activités marginales, ou pas marginales mais secondaires, intéressantes mais secondaires, du genre gîte du passant, cabane à sucre ou autres. Et là, si c'est oui, comment vous allez concilier ça avec la politique de la ruralité qui, elle, insiste sur les produits du terroir et sur des formes d'écotourisme.

3810 Là, on est loin d'avoir trouvé les solutions harmonieuses. Comment vous voyez les planifications à l'avenir dans ces tensions-là?

M. JEAN NADEAU :

3815 En fait, le cas qui nous a été présenté à Lachute, c'était le cas aussi celui de la MRC de Mirabel, en fait, qui vit avec un schéma révisé, mais qui n'a pas tenu compte des orientations gouvernementales en matière agricole parce qu'il a été révisé avant les orientations agricoles, les premières de 1997. Alors, là, c'était pour préciser ce point-là.

3820 Ceci étant dit, quand on parle effectivement de secteurs agricoles dynamiques, on pourrait penser que ce seront des milieux qui seront à l'avenir vraiment réservés exclusivement à des fins agricoles et puis que les éléments que vous mentionnez pourraient, eux, se développer, mais à la marge, dans des secteurs qui ne sont pas dynamiques. Pensons, par exemple, à des secteurs plus de type agroforestier, où effectivement on pourrait avoir le genre de développement de la sorte. Ceci étant dit, ça ne veut pas dire que dans un secteur
3825 dynamique, il n'y aurait pas aucune possibilité.

3830 Donc, c'est le message général. Mais c'est sûr qu'à partir de situations particulières, il pourrait y avoir des cas où on pourrait favoriser des implantations d'usages non agricoles, mais dans la mesure où on aura convenu que c'est correct de les implanter là et qu'il y a une possibilité de cohabitation. Mais ça, c'est par la connaissance du territoire et de ce qu'on va autoriser aussi autour en termes d'activités agricoles que les choix devront être faits, pour permettre donc une certaine polyvalence dans certaines parties du territoire.

3835 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

D'où la nécessité de négociations sur le terrain très proche pour bien zoner le territoire.

M. JEAN NADEAU :

3840 Bien, je pense qu'on n'en sort pas, monsieur Beauchamp.

LA PRÉSIDENTE :

3845 Monsieur Bilodeau.

M. DENIS BILODEAU :

3850 Oui. Dans un autre ordre d'idée, par rapport aux programmes de sécurité du revenu qui sont, comme on en a fait l'explication tantôt, basés en fonction de l'établissement des coûts de production, qui devient une référence pour un support dans des années difficiles, moi, j'ai comme l'impression... et souvent, on va reprocher à l'ensemble des producteurs agricoles le fait que les entreprises deviennent de plus en plus grosses, les entreprises familiales ont tendance à se maintenir. Je ne sais pas si vous avez la même impression que moi, moi, je posais la question aux personnes qui ont travaillé sur les coûts de production là. Est-ce que par cette méthode-là, on ne pousse pas les producteurs tout le temps par en avant, tout le temps à être plus performants, à être plus productifs, à produire plus, mais que la marge à l'unité est tout le temps à la baisse.

3860 À partir du moment que le producteur investit pour augmenter sa productivité ou augmenter sa production, à un certain moment donné, on dit: *Bon, bien, là, dorénavant, le modèle va être là.+ Tu es un producteur, tu as fait des efforts, tu as monté là. Donc, là, tu es rendu là. Donc, on te rabaisse, on rabaisse l'intervention, donc, on te redonne un coup par en arrière. Et là, bien, tu recommences encore à la case départ au bout d'un certain temps.

3865 Comme ça s'est produit avec la révision des coûts de production au niveau des céréales l'an passé, puis on connaît la situation des producteurs de céréales cette année qui sont en assez grande difficulté, où on a augmenté le modèle par rapport aux superficies, du fait que la moyenne qui a été évaluée, les superficies avaient augmenté, bien, les producteurs qui n'ont pas fait ce *move*-là se retrouvent dans des situations précaires.

3870

Donc, l'indication qu'on donne à l'ensemble des producteurs, c'est de dire: *Il faut grossir, puis il faut y aller en avant+, puis sans jamais arrêter. Et le producteur se retrouve avec une charge de travail qui est de plus en plus grande. Mais s'il ne le fait, il sort de l'agriculture, il n'a pas le choix.

3875

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

3880

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3885

Madame la présidente, dans l'enquête qui est actuellement en cours, on limite quand même la taille des entreprises ciblées. Alors, les entreprises enquêtées, c'est entre 140 et 600 truies en inventaire. Donc, les entreprises qui ont plus de 600 truies en inventaire ne font pas partie de l'enquête. Et au niveau du porc à l'engrais, c'est entre 2 700 et 12 000 porcs produits annuellement. Donc, on divise ça par trois, c'est entre, plus ou moins, 1 000 places-porcs et environ 4 000 places-porcs.

3890

Tout ce qui est en haut de ça comme entreprise n'est pas enquêté à l'intérieur du modèle de coût de production. Et on enquête aussi les entreprises... un des autres critères, c'est 80 % des revenus bruts proviennent de cette production-là, donc c'est les entreprises spécialisées dans le domaine.

3895

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est l'amélioration de la productivité de ces tailles d'entreprises-là qui...

3900

M. CLAUDE ROBITAILLE :

De ces groupes d'entreprises-là qui sont captés.

3905

LA PRÉSIDENTE :

De ces groupes-là qui est captée et qui peut avoir une avoir une influence à la baisse dans ce cas-là sur le coût de production qui est reconnu par votre programme.

3910

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Qui vient finalement ajuster aux réalités observées parmi ces 117 entreprises-là qui sont actuellement enquêtées.

3915 Et comme monsieur Ouellet le mentionnait tout à l'heure, même si une entreprise a connu des difficultés de production et qu'elle a été ciblée pour être enquêtée, elle est prise en compte. Et on ne choisit pas non plus les techniques de production, ni on ne va pas dire: *Bon, parce que tu n'as pas telle performance, on ne te retient pas comme étant une entreprise.+ C'est vraiment ce qu'on observe parmi les entreprises ciblées, à l'intérieur de ces tailles d'entreprises-là.

3920 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que la taille a augmenté d'un modèle à l'autre?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3925 Effectivement. Bien, le groupe d'entreprises ciblées a augmenté quelque peu. J'avais donné ça à la Commission il y a un certain temps. De mémoire...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3930 La Commission oublie si vite!

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3935 Et moi aussi, des fois, j'oublie.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous dirais que s'il fallait qu'on se promène avec les caisses, on serait fatigué.

3940 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Je vais juste tenter de mettre la main là-dessus rapidement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3945 Si vous me dites oui, c'est correct. C'est juste parce...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3950 Oui, ça a augmenté quelque peu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3955 ... la prétention de monsieur, c'est qu'au fond, la révision toujours basée sur les choses force les gens à devenir de plus en plus productifs, de plus en plus efficaces, mais finalement quand ils le sont devenus, on leur diminue leur chose. Ils disent: *Ça nous pousse à grossir et à monter.+ Si vous me répondez que oui, le modèle est plus gros maintenant, vous confirmez l'hypothèse que monsieur avance.

3960 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

En fait, il y a une évolution sur les tailles d'entreprise. Puis quand on cible la catégorie ou le groupe d'entreprise dans lequel on veut enquêter, à ce moment-là, évidemment, on observe une légère augmentation de la *braquette* visée.

3965

LA PRÉSIDENTE :

Pourquoi il y a une évolution du groupe d'entreprise, de la taille du groupe?

3970 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Bien, c'est essayer de capter davantage le plus possible la réalité du groupe de base.

LA PRÉSIDENTE :

3975

D'accord. Donc, monsieur n'a pas tort quand il dit que la taille a changé.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3980 Un instant. Je pense que j'ai dit une petite erreur.

M. DENIS BILODEAU :

3985 Mais en même temps, c'est ça, l'historique démontre que le producteur qui n'a pas augmenté son entreprise... mais ça, au niveau de la productivité, ça, ça va, ça.

Mais au niveau de grossir la production, parce que le bénéfice qu'on fait par unité est tout le temps décroissant, il faut que tu en produises pour maintenir ton équilibre. Alors, l'historique prouve que le producteur qui n'a pas fait ce *move*-là, bien, il est en problème

3990 aujourd'hui. Puis incessamment, il va sortir de l'agriculture parce qu'il ne sera plus dans la
game.

LA PRÉSIDENTE :

3995 Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4000 Bon, on va essayer de ne pas trop en échapper, malgré l'heure.

Effectivement, ce qu'on me mentionnait, c'est que, dans le fond, on essaie de capter
aussi l'accroissement de la productivité et de l'efficacité du chantier ou de l'entreprise par rapport
aux technologies qu'on introduit, aux méthodes de travail, etc., pour se rapprocher, dans le
fond, de la réalité qu'on observe sur le terrain pour une structure qui occupe une personne et
4005 avec de la main-d'oeuvre occasionnelle, comme on parlait du nombre d'heures consacrées un
peu plus tôt dans la séance.

LA PRÉSIDENTE :

4010 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

4015 Madame la présidente, des échanges qu'on vient d'avoir, on peut retenir que la thèse
qui est avancée et que la manière de calculer les coûts de production dans l'assurance-
stabilisation provoque l'accroissement de la taille des entreprises agricoles dans lesquelles on a
de l'assurance-stabilisation.

4020 D'un autre côté, dans la production laitière, la production de volaille, la production
horticole au Québec, et si on va dans d'autres provinces au Canada, si on va aux États-Unis, si
on va en Europe, à aucun de ces endroits-là il n'y a de programme d'assurance-stabilisation.
Est-ce qu'on observe une augmentation de la taille des entreprises dans le secteur laitier, dans
le secteur avicole, dans le secteur horticole dans les autres provinces, aux États-Unis, en
Europe? Alors, je pense que je sais la réponse un peu.

4025 Alors, je pense donc, ne croyez-vous pas qu'il est peut-être un peu abusif d'attribuer
l'accroissement de la taille dans le secteur porcin ou dans les secteurs qui bénéficient
d'assurance-stabilisation à l'assurance-stabilisation?

4030 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Robitaille?

4035 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

En fait, je reprends certains propos où on dit que l'assurance-stabilisation, l'enquête de coût de production détecte ce qui se passe dans le milieu. On ne crée pas de modèle, on va chercher la réalité et, effectivement par l'augmentation de productivité, d'efficacité de ces entreprises-là. De sorte que la même personne ou le même nombre d'heures consacrées
4040 aujourd'hui, on produit un peu plus qu'on pouvait produire il y a cinq ans ou il y a dix ans à ce moment-là. Et le constat de l'augmentation de la taille des fermes laitières, les fermes céréalières, monsieur en faisait allusion...

4045 **LA PRÉSIDENTE :**

Les fermes porcines aussi?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4050 Porcines évidemment, bien oui. On avait donné les chiffres à la Commission. Et rappeler facilement la taille pour pas m'induire en erreur, 97-98, 98-99, c'était 148 truies en inventaire, on est maintenant à 204, et quel sera le modèle avec l'enquête en cours? Et on était à 2 486 et on a passé à 4 009 porcs et quelle sera la taille avec l'enquête? C'est ce qu'on essaie de détecter ou d'observer en enquêtant les entreprises.

4055 **LA PRÉSIDENTE :**

Par ailleurs, les coûts de production sont indexés.

4060 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Effectivement. Une fois que le modèle, le coût de production est convenu, est mis en application annuellement, l'ensemble des postes de dépenses sont indexés à partir d'informations qui sont conformes et valides, donc des enquêtes de prix, des indices de prix à la
4065 consommation et différents autres indicateurs comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

4070 Monsieur Bilodeau.

M. DENIS BILODEAU :

4075 Oui. Bien, c'est dans ce sens-là, le profit à l'unité est tout le temps décroissant. C'est ce qui amène les producteurs à tout le temps grossir leur entreprise. La même situation se retrouve du côté américain. Du côté américain, le producteur, ça lui prend au moins, au moins 100 vaches à lait. S'il n'a pas 100 vaches à lait, il ne vit pas. Ici, on a...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

4080 Donc, ça ne dépend pas de la manière de calculer l'assurance-stabilisation au Québec ou de l'assurance-stabilisation...

M. DENIS BILODEAU :

4085 C'est une partie du problème. L'autre partie vient du fait que comment est-ce qu'on peut retrouver au niveau du marché, quand on faisait mention tantôt que le prix de la viande avait comme doublé pratiquement au niveau du consommateur et la situation du producteur est tout le temps pareil, on retrouve la même situation au niveau des marchés d'exportation.

4090 L'exportation, elle bénéficie au commerce international beaucoup plus qu'aux producteurs. Et je voyais dernièrement des graphiques où c'était nettement démontré, où le revenu du producteur était resté stable et le revenu de toute la structure agroalimentaire, on voyait une courbe ascendante très prononcée là.

4095 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Bilodeau?

M. DENIS BILODEAU :

4100 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

4105 Merci.

4110 Alors, ceci met fin à notre séance de ce soir et à notre présence parmi vous à Drummondville. Alors, on vous informe que la semaine prochaine, la Commission sera à Saint-Jean-sur-Richelieu au début de la semaine, soit lundi soir, mardi après-midi et mardi soir. Elle se déplacera vers Grand-Mère mercredi soir, jeudi après-midi et jeudi soir.

Alors, je vous remercie d'avoir participé à cette séance. Je remercie tous les représentants régionaux qui ont également prêté leur concours à cette audience publique ici, à Drummondville. Et bon retour à vous tous. Et à la semaine prochaine, aux habitués.

4115

4120

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

4125

LISE MAISONNEUVE, s.o.